



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 07 février 2024

N°24-03

OBJET : Débat des Orientations Budgétaires 2024 -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Charles CYRILLE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 07 février, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 29 novembre 2023
Finances
2. Rapport sur les orientations budgétaires 2024 – Budgets Principal et Annexe CFME
3. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du Budget Primitif 2024 – Budgets Principal et Annexe CFME
4. Modification du Règlement Budgétaire et Financier
Directions
5. **Biodiversité** : Processus de révision de la Charte
6. Convention avec le Comité régional des pêches pour la mise en place d'un DCP
7. **Grands projets** : Modification du Plan de financement OGS dans le cadre du programme LEADER
8. Plan de financement AME 2023-2024
9. **Développement local** : Convention avec la Chambre d'Agriculture pour la valorisation du Porc créole
Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → Mr F. ISMAIN.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr H. GROS-DESORMEAUX(Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – — Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE (François) — Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière Salée) – Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie).- Mr E. JULAT(Schoelcher) – Mme B. BARDOUX(Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL.

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr J-L. GUIZONNE (Grand - Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne Vert) – Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr C. PALIN (Trinité) à Mr F. ISMAIN(CTM) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – N. ACCUS ADAINE.

Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – E. DUFEAL – O. MARIE REINE.

→ **Communes** : — Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce).

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mesdames N. LIMIER– M-A. RAVIN (CTM) – Mr J. THABAR (Gros Morne)

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** l'avis favorable du Bureau syndical élargi à la Commission des Finances réunit en séance le 02 février 2024 sur les orientations budgétaires 2024 à débattre en Comité syndical ;

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré ;
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires sur le Budget Principal et sur le Budget Annexe CFME du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique pour l'exercice 2024.

Article 2

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 07 février 2024

Le Président,
Félix ISMAÏN





RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Budget Principal Budget Annexe CFME



Le Président

Félix BRAM

SOMMAIRE

INTRODUCTION

A. LE CONTEXTE GENERAL

A.I. La conjoncture économique en 2024

A.I.1. Conjoncture économique mondiale

A.I.2. Zone euro

A.I.3. La situation en France

A.I.4. Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (PLPFP) et Projet de Loi de Finances

A.I.5. Le contexte du PNRM

A.II. Mise en œuvre du projet de mandature

A.II.1. Rappel des actions notables réalisées en 2023

A.II.2. Les actions phares envisagées pour 2024

B. BUDGET PRINCIPAL 2024

B.I. Le programme d'actions

B.I.1. AXE 1 : Préserver et valoriser les ressources naturelles en Martinique

B.I.2. AXE 2 : Encourager les Martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire

B.I.3. AXE 3 : Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc

B.I.4. AXE 4 : Renforcer la performance de l'outil Parc

B.II. Détail du projet de budget principal 2024

B.II.1. Rétrospectives de l'année 2023

B.II.2. Présentation comptable du projet de budget 2024

B.II.3. Equilibre financier - Budget Principal

B.II.4. Programme d'actions en fonctionnement 2024

B.II.5. Programme d'actions en investissement 2024

C. LE BUDGET ANNEXE

C.I. Bilan 2023

C.II. Perspectives 2024

C.III. Détail des opérations 2024

C.III.1. Relance et structuration du CFME.

C.III.2. Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

C.IV. Montant du Budget Annexe et équilibre financier

C.IV.1. Recettes de fonctionnement

C.IV.2. Dépenses de fonctionnement

C.IV.3. Dépenses d'Investissement

C.IV.4. Recettes d'Investissement

C.IV.5. Synthèse du budget annexe 2024

D. BUDGET CONSOLIDE

prohibé et

MARTINIQUE

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Dispositions légales :

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter les grandes orientations du prochain budget.

Ce débat ne donne lieu à aucun vote, mais une délibération en prend acte. Cette délibération n'a pas de caractère décisionnel. Elle doit toutefois s'appuyer sur une note de synthèse permettant de présenter les grandes orientations du budget à venir.

C'est un acte préparatoire à l'examen du budget primitif, apportant au conseil syndical des informations budgétaires et financières, qui devront permettre de déterminer l'action politique dans le cadre de ses compétences légales et dans le respect de ses engagements.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit explicitement le contenu du rapport d'orientation budgétaire pour garantir la transparence et la responsabilité financière des collectivités.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) :

Il doit porter sur :

- ✓ Les orientations budgétaires 2024 : il s'agit des évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes, en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de subventions et de partenariats ;
- ✓ Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (nouvelle obligation de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022) ;
- ✓ L'évolution des effectifs, des dépenses de personnel (comportant notamment des éléments sur la rémunération et les avantages en nature), ainsi que la durée effective du travail ;
- ✓ Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- ✓ Les informations relatives à la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visée pour l'exercice.

Une délibération est obligatoire, permettant de prendre acte de la tenue du DOB.

C. LE CONTEXTE GENERAL

A.I. La conjoncture économique en 2024

A.I.1. Conjoncture économique mondiale

Selon les perspectives économiques mondiales publiées récemment par la Banque Mondiale, un resserrement des conditions financières et un ralentissement de l'économie sont anticipées à court et moyen terme. Les dégâts causés par la pandémie de la COVID 19 s'ajoutant à l'invasion en Ukraine, aux conséquences du réchauffement climatique et du conflit Israélo - Palestinien ont accentué les tensions sur l'économie, qui pourrait connaître une période prolongée de croissance faible et d'inflation relativement élevée (au regard des taux d'inflation sur la dernière décennie).

Ce contexte particulier de risque de stagflation (ralentissement de la croissance avec une inflation élevée) perturbe l'activité, l'investissement et le commerce avec en parallèle la levée progressive des mesures de soutien budgétaires dans les Pays Développés (blocage des prix de l'énergie, aides financières aux particuliers et entreprises...) et d'accompagnement monétaire pour limiter la hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers. Il en ressort selon les dernières statistiques, un niveau de revenu par habitant dans les pays développés inférieur à 5 % à celui de la période pré - covid.

La guerre en Ukraine puis les fortes tensions au Moyen- Orient provoquent une flambée des prix sur les marchés de l'énergie, qui assombrissent les perspectives de croissance mondiale. Les revenus réels diminuent, les coûts de production progressent et les conditions financières se dégradent. Au final, les marges de manœuvre budgétaires des différents gouvernements se dégradent et demeurent limitées. Les priorités devraient s'orienter pour les dépenses vers des aides ciblées aux populations vulnérables (carburant, électricité...) et pour les recettes vers un maintien des impositions.

A.I.2. Zone euro

Au niveau européen, les dernières études économiques (Cf la Tribune de septembre 2023 - discours de la Présidente de l'Union Européenne Ursula von der Leyen) confirment un taux de croissance modéré sur 2023 (+ 0.8 %) et un léger redressement en 2024 (+ 1.3 %). Les déficits publics se sont creusés et les dettes publiques ont explosé pour pallier la crise sanitaire et économique.

Sur 2023, l'Europe s'est située au milieu d'une tempête énergétique sans précédent. En premier lieu, la pandémie sanitaire a fortement impacté les investissements dans le gaz et le pétrole. Dès lors, les marchés ont connu une pénurie d'approvisionnement et des prix élevés. Ensuite, est venue l'inflation en Ukraine en réduisant considérablement les exportations des pays producteurs. Enfin, depuis l'été, la Russie ne fournit plus la totalité des volumes prévus. Les prix du gaz, de l'électricité, du charbon, des carburants... ont progressé fortement et les gouvernements essaient de protéger les consommateurs contre les chocs tarifaires en distribuant des aides financières.

Ce bouleversement a mis en avant une nécessaire accélération dans la transition écologique, dont le coût en investissement ne pourra pas se substituer simplement aux dépenses dans ce domaine. En France, par exemple, le « fonds verts » créés par L'Etat vise à aider les collectivités locales à améliorer leurs performances environnementales, à s'adapter au changement climatique et à améliorer le cadre de vie. Ce fonds doté de 2 milliards de crédits en 2023 passera à 2.5 milliards en 2024. La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Locaux) et la DSIL (Dotation de Soutien aux investissements locaux) allouées aux Collectivités Locales seront axées prioritairement vers la transition énergétique.

Au niveau macro-économique, afin de lutter contre ce retour de l'inflation, la Banque Centrale Européenne a poursuivi un resserrement de sa politique monétaire. Après avoir interrompu ses achats

d'actifs nets, elle a procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs en 2023. Celui-ci se situait à 3,5 % en juillet dernier.

Dans ce contexte les taux longs sur les marchés financiers continuent de se raffermir. Encore légèrement négatif en septembre 2021, le taux à 10 ans peut atteindre près de 4,5 % en Europe selon les pays avec les conséquences que l'on connaît sur l'immobilier et les recettes pour les collectivités locales (taxe d'aménagement, droits de mutation ...).

Cependant, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée.

A.I.3. La situation en France :

Concernant la France, le KPMG Global Economic Outlook prévoit une croissance de 0,8 % en 2024, au même niveau que 2023, et de 1,5 % en 2025, avec une décélération significative de l'inflation qui passerait de 5 % en 2023 à 2,4 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

Dans le détail, le PIB français a rebondi en cours d'année 2023 en bénéficiant notamment de la reprise du tourisme. Mais cette année demeure, pour la France, la continuité d'une période de difficultés à l'instar de l'économie mondiale (pandémie, crise énergétique...) et a bouleversé la gestion locale (décentralisation, retour de l'inflation, fiscalité locale...). Selon les notes conjoncturelles de la Banque Postale en septembre 2023, la fin de l'exercice 2023 devrait être tendue pour les collectivités locales en dépit d'une progression des recettes de fiscalité et des mesures de soutien décidées par le législateur. En effet, il est projeté une reprise des dépenses d'action sociale, la poursuite de la hausse des prix de l'énergie ainsi que de l'alimentaire, la croissance inévitable de la masse salariale avec la hausse du point d'indice et l'octroi de primes aux agents publics, la chute accélérée des droits de mutation, un ralentissement du dynamisme de la TVA ... Tous ces éléments devraient se traduire par une diminution de l'autofinancement et des investissements futurs. Les efforts de pilotage de la dépense publique depuis plus de 10 ans ne seront pas de trop pour rechercher les équilibres budgétaires à venir, en rappelant que la disparition de la taxe d'habitation (hormis pour les résidences secondaires) rend pratiquement gratuite « fiscalement » la proximité pour les habitants non-proprétaires ».

Selon les constats et les projections de la Banque de France, en septembre dernier, l'acquis de croissance en France était de 0,8 % sur les 6 premiers mois de l'année, le marché du travail est resté porteur, un désamorçage de l'inflation devrait se poursuivre (notamment sur les produits alimentaires). Pour les finances locales, les recettes de fonctionnement progresseraient de 3,2 % à 268 milliards et les dépenses de fonctionnement de 5,8 % à 226 milliards.

Face à cette situation, le processus législatif du futur budget 2024 de l'Etat Français est lancé depuis le 27 septembre 2023. Pour le moment, le principal changement concerne le verdissement de la fiscalité. Il conviendrait, selon les termes du Ministre de l'Economie et des Finances dans le Projet de loi de Finance (PLF) de basculer d'une « fiscalité brune » à une fiscalité verte ». L'accent va être mis sur la rénovation énergétique des logements (MAPRIMRENOV va être dynamisée et augmentée de 1,6 milliards d'euros supplémentaires) et l'achat de véhicules propres (le bonus écologique alloué pour l'achat ou location longue durée de véhicules électriques augmentera de 15 %). Le vote du PLF est prévu le 21 novembre et devrait faire ressortir une nouvelle progression des dépenses publiques. En volume, elles repartiront à la hausse (+ 0,5 %) après 2 années de léger repli (mesure de soutien contre l'inflation, embauche de 8 000 fonctionnaires, dépenses d'assurance-maladie ...). Le taux des prélèvements obligatoires resterait autour de 44,4 % comme en 2023. La double échéance des élections européennes et des jeux olympiques n'inciterait pas, selon les premières analyses, à un excès de rigueur budgétaire. « L'effort à réaliser est sans précédent » selon le Président de la Cour des Comptes, qui alerte face à l'envolée de la charge d'intérêt de la dette publique française.

Dans le PLF, la bonne santé financière des collectivités est mise en exergue. Cependant, le bloc communal, dont les marges de manœuvre budgétaires ont pu être reconstituées dans leur ensemble en 2021 puis 2022, « présente une situation financière globalement favorable, avec des contrastes entre les catégories de collectivités et au sein d'entre elles ». Le niveau d'épargne 2022, supérieur à celui d'avant la crise, a permis de maintenir un niveau d'emprunt conséquent. Le niveau d'épargne brute resterait élevé

à 42 milliards en 2023 pour les finances locales mais à un niveau moindre que par le passé. Après deux hausses successives de 17.1 % en 2021 puis 2.8 % en 2022, une baisse de 9 % environ est attendue. Elle permettrait tout de même le maintien voire l'accélération de politiques volontaires d'investissement par rapport à 2022 (+ 9.1 %) compte tenu du recours à l'emprunt (+ 6.6 %) et d'un prélèvement important sur les fonds de roulement. Mais là également, les données et ratios sont très disparates selon les collectivités. La dette des collectivités locales progresserait autour de 206 milliards d'euros (+ 2.1 %) fin 2023, avec une hausse des intérêts de la dette puisque les nouveaux emprunts bénéficient de taux bien supérieurs à ceux venant à maturité. Rapporté au PIB, le poids de la dette reste limité à 7.4 %. A ce titre, il faut préciser que la Loi de Finances pour 2023 a entériné la création d'un fonds vert en appui financier aux collectivités locales pour la transition énergétique. Il est reconduit en 2024 et visera à nouveau à accompagner les collectivités dans le but d'atteindre la neutralité carbone et le zéro-artificialisation nette d'ici 2050, leur adaptation au changement climatique (notamment vis-à-vis des risques naturels) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission...).

A.I.4. Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 (PLPFP) et Projet de Loi de Finances

Comme indiqué précédemment, en 2024, la situation financière des collectivités évoluera dans le contexte de ralentissement attendu de l'inflation mais avec des dépenses de fonctionnement, notamment de personnel, qui devraient augmenter plus rapidement que les recettes. La masse salariale sociale devra absorber les effets en année pleine des mesures de revalorisations actées en 2023, ainsi que la nouvelle mesure d'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents.

Par ailleurs, le gouvernement a indiqué que le taux de la cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) augmentera d'un point, faisant passer la part patronale de 30,65 % à 31,65 %. Cette décision est consécutive à un déficit structurel rencontré par la CNRACL. En l'état actuel des textes aucune compensation n'a été formalisée.

Parallèlement, l'évolution des recettes fiscales devrait être inférieure à celle de 2023. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) continueront d'être influencés par les conditions d'évolution des ventes dans l'immobilier qui s'inscrivent en baisse continue depuis le début 2023, en lien avec la remontée des taux d'intérêt et le durcissement des conditions d'emprunt. Par ailleurs, alors que les collectivités locales ont bénéficié d'une très forte revalorisation des bases foncières en 2023 (+7,1%), en 2024, elle devrait être un peu moindre (de l'ordre de 4 à 4,5%).

L'évolution des recettes de la TVA serait également ralentie, au regard de l'évolution du PIB. Pour rappel, les recettes de TVA ont été particulièrement dynamiques (+ 5,1 % en 2022 ; + 6,1% en 2023), et devraient moins augmenter en 2024 (prévision de +3,7%). Or, la TVA constitue désormais le principal impôt local, puisqu'elle représente un quart des recettes départementales, environ un tiers des recettes intercommunales et plus de la moitié des recettes régionales. Sa moindre progression relative va donc peser sur les budgets des collectivités.

L'année 2024 sera également marquée par la nécessité de renforcer la transition écologique et donc, pour les collectivités, d'accroître leurs dépenses d'investissement dans ce domaine, avec toutefois la difficulté d'être en capacité de les réaliser dans un contexte de perte d'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale.

A.I.5. Le contexte du PNRM

A.I.5.1 Le contexte global

Les perspectives budgétaires du PNRM sont étroitement liées aux décisions de la CTM en la matière car elle est son principal financeur.

Concernant la Martinique, elle se situe dans un contexte national dans lequel le budget des outre mers serait en hausse de 290 millions d'euros pour 2024 alors que le temps est toujours à la rigueur.

Dans le Projet de Loi de Finance 2024, la mission Outre-mer obtient en effet une hausse de budget de 7% en autorisations d'engagements, qui passent de 2,72 à 2,90 milliards d'euros. Les crédits de paiement augmentent également, de 5%, de 2,54 à 2,66 milliards.

Ces montants ne sont qu'une partie de l'effort global de l'Etat qui est, pour les Outre-mer, d'environ 21 milliards tous ministères confondus.

A.I.5.2. les difficultés en matière budgétaires

a) Une difficulté chronique de trésorerie

L'activité de l'année 2023 du PNRM, quoique soutenue, aurait encore pu l'être davantage si elle n'était pas confrontée à des problèmes récurrents de trésorerie dus au fait que :

- 2/3 de la dotation annuelle de fonctionnement n'a été versée qu'en octobre et novembre.
- La subvention annuelle pour le programme d'actions 2023 n'a pas encore fait l'objet d'une décision en plénière de l'Assemblée Territoriale alors qu'environ 80% du programme a été réalisé par PNRM.
- Le solde du programme d'actions 2021 n'a pas encore été versé par la CTM car les justificatifs n'ont pas été transmis dans les délais par le PNRM. Ce que la nouvelle gouvernance s'est engagée à faire durant l'année 2023 ;
- Concernant les maîtrises d'ouvrage déléguées assurées pour le compte de la CTM :
 - Pas de versement sur l'année 2023 à propos de la convention 2021/2022 pour le projet UNESCO alors que les dépenses ont été effectuées (salaires, fonctionnement...); des discussions ont d'ailleurs lieu avec les Services de la CTM afin que le taux de remboursement soit identique au montant réel des dépenses par le PNRM et non fonction d'un taux initial qui prévoyait d'autres financeurs qui finalement ont renoncé. Cela aurait pour conséquence de générer un déficit pour le PNRM et obérer davantage sa trésorerie ;
 - Pas de versement pour 2022 et 2023 concernant la convention pour la gestion de la Réserve Naturelle Régionale A Falco. En 2023, les justificatifs pour 2020 et 2021 ont été transmis. Une demande de financement complémentaire pour le fonctionnement de la réserve Falco est d'ailleurs en cours car le bilan 2023 est en déficit ;
- Demandes de financement Contrat de Convergence Territorial non instruits pour la valorisation des sites et du fort Tartenson ainsi que la brigade Espèces Exotiques Envahissantes ;
- Les versements issus des remontées de dépenses pour les programmes Interreg Myconova et Osain n'ont toujours pas été traités par le Département de la Guadeloupe ;
- Les demandes de fonds FEADER sont toujours en cours d'instruction pour un certain nombre d'opérations qui ont déjà commencé et ont engendré des dépenses (valorisation du café, valorisation du cochon créole, agroforesterie...).

En termes de remontées de dépenses, ce sont plus de 2 Millions d'euros de soldes en attente de versement sur l'année 2023 dans les comptes du PNRM. Pour pallier en partie à cela, une ligne de trésorerie a été contractualisée pour 1 Millions d'euros en juin 2023 avec la Caisse d'Épargne.

Opération	montants attendus au 31 12 2023
Solde du programme d'actions 2021 (Fonc et Inv)	313 000,00
Maitrise d'ouvrage déléguée UNESCO 2021/2022	145 200
maitrise d'ouvrage déléguée UNESCO 2023/2024	267000
maitrise d'ouvrage déléguée reserve Falco (2021) inv	105 000
maitrise d'ouvrage deleguée reserve Falco (2022 2023) fonc et inv	237 500

maitrise d'ouvrage délégué opération grand site 2022 à 2024 étude sur les modes de déplacement (PTME)	27 276,90
subvention télétravail CTM	90 356,14
INTERREG OSAIN	416 107,58
INTERREG MYCONOVA	442 089,02
INTERREG BIAC	11 357,66
SOUS TOTAL 1	2 054 887,30

D'autres sommes concernant l'année 2023 sont en cours d'instruction par les services de la CTM pour près de 1,8 Millions d'euros. Il s'agit notamment :

Avance programme d'actions 2023	1 252 881
OGS (LEADER) 2023	62 640,15
Solde programme d'actions 2022	1 252 881
Contrat de convergence et de transformation 2022	240 000
Contrat de convergence et de transformation 2023	240 000
SOUS TOTAL 2	1 845 521,15

Des solutions existent cependant pour régler cette difficulté :

- Reconstituer la ligne de trésorerie contractée en juin 2023 et de recontractualiser auprès de la CEPAC
- Faire de façon à ce que la dotation annuelle de fonctionnement ainsi que la subvention du programme d'actions puissent être versées beaucoup plus tôt par la CTM (Pourquoi, une fois le budget primitif de la CTM voté avec le montant du PNRM individualisé, ne pourrait-on pas bénéficier de la subvention ?).
- Qu'une réponse favorable nous soit accordée suite à une demande d'augmentation de la dotation (pas de revalorisation depuis 2012) déposé en avril 2022 puis août 2023 suite à un audit financier réalisé en 2021.

b) difficulté à dégager un autofinancement

En effet, les maquettes budgétaires des financements européens prévoient un autofinancement des maitres d'ouvrage. Le PNRM ne peut dégager dans son budget, l'autofinancement nécessaire afin d'équilibrer les plans de financements de ses programmes d'actions qui nécessitent des financements européens. Le PNRM ne peut pas non plus émarger sur la subvention du programme d'actions annuel gérée par le service environnement de la CTM afin d'y dégager l'autofinancement ; Les Services de la CTM nous ont effectivement fait savoir que les Services Europe de la CTM ont leur propre modalité de répartition de l'enveloppe CTM contribuant aux plans de financements des projets présentés... La suggestion que nous faisons est de prévoir qu'une enveloppe soit attribuée par la CTM au PNRM en fonction des programmes d'investissement afin d'équilibrer les plans de financement qui nécessitent des financements européens.

A.II. Mise en œuvre du projet de mandature

A.II.1. Rappel des actions notables réalisées en 2023

A la suite des élections à la Collectivité territoriale de la Martinique de 2021, une nouvelle gouvernance a été installée au PNRM en aout 2021. Cette nouvelle gouvernance a proposé un nouveau projet de mandature qui a été décliné dans ses grandes lignes lors du débat sur les orientations budgétaires et au budget primitif de 2022. 2023 a été l'année de l'amorce de la mise en œuvre de ce projet de mandature.

- En terme règlementaire : Début de la révision de la charte du PNRM avec l'attribution du marché en fin d'année 2023
- En matière de biodiversité :
 - Reconnaissance des volcans et forêts de la montagne Pelée et des pitons du nord au patrimoine mondial de l'UNESCO le 16 septembre 2023 à Ryad
 - Mise en place de la gestion effective de la réserve naturelle Albert Falco (reprise des négociations avec les pêcheurs, mise en place du balisage, recrutement des gardiens, accueil provisoire...)
 - Lancement des atlas de biodiversité communale sur les communes du bien UNESCO
 - Début de l'Atelier Chantier d'Insertion pour la mise en place d'un corridor écologique (première trame verte en Martinique)
 - Poursuite du programme de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité
 - Mise en place d'un service de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- En matière d'aménagement
 - Travaux de réfection de la voie de contournement aux Salines dans le cadre de l'OGS
 - Lancement d'une étude pour la réalisation d'un aquarium de dimension territoriale pour l'aménagement de l'accueil à la réserve Falco
 - Reprise des négociations avec l'Etat et la DEAL pour la levée du PPR rouge sur pour le projet de réhabilitation de l'Aileron
 - Relance du projet d'accueil sur la Caravelle à partir de la purgerie du Château Dubuc
 - Projet d'aménagement des jardins d'émeraude dans le cadre de la BIAC
- En matière d'animation
 - Réouverture du relai du PNRM à Saint Pierre
 - Amélioration de la gestion des sites ouverts au public (Vatable, émeraude, Dubuc)
 - Education à l'environnement en termes de patrimoine avec plus de 10 000 scolaires pris en charges par le PNRM
- En matière d'agriculture durable
 - Relance de la filière café
 - Participation au salon de l'agriculture à Paris
 - Participation à la Transat Jacques Vabre et relance de la filière café

A.II.2. Les actions phares envisagées pour 2024

A.II.2.1. Les projets structurants de la mandature

Avec le projet de mandature validé en 2022 en lien avec la Charte et avec les orientations de la CTM en matière de développement durable, les actions prioritaires entre 2024 et 2027 visent à démontrer que le patrimoine naturel et culturel peut être un levier de développement pour le territoire.

Cela passe notamment par le renforcement de l'attractivité du territoire à travers la réalisation d'un important programme d'investissement sur des sites patrimoniaux emblématiques :

- Le réaménagement de l'Aileron à la Montagne Pelée estimé entre 8 et 10 Millions d'euros
- Le renforcement de l'attractivité du domaine d'émeraude
- La réhabilitation du domaine de Tivoli pour environ 2 Millions d'euros

- La réserve Marine du Prêcheur avec un aquarium de dimension régionale estimé à 8 Millions d'euros
- Valorisation de la future réserve naturelle régionale de Génipa
- Le château Dubuc et la Réserve Naturelle de la Caravelle estimé d'ici 2024 entre 8 et 10 millions d'euros
- Le Fort Tartenson dont le projet de valorisation est estimé à 11 Millions d'euros
- La valorisation de l'Opération Grand Site des Salines (plusieurs aménagements sont prévus, parking, maison, liaisons douces...) pour plusieurs millions d'euros

La question fondamentale qui se pose est de savoir si la structuration budgétaire du PNRM lui permettra de porter simultanément tous ces investissements...

A.II.2.2. Les missions récurrentes du PNRM en 2024

Il s'agira également en 2024, de poursuivre les missions assignées à un Parc Naturel Régional à savoir :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ; ✓ Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

a) En matière de gestion des sites

- Renforcer l'attractivité des sites ouverts au public (Saint-Pierre, Caravelle, Emeraude, Vatable)
- Gestion effective du domaine de Tivoli avec un projet d'aménagement global
- Signer les conventions d'occupation de certains sites (Monsigny et fond Bourlet)
- Poursuivre les maitrises d'ouvrages déléguées pour le compte de la CTM sur la réserve Falco et l'Opération Grand Site et le plan de gestion UNESCO
- Reprendre les études sur la desserte de la Réserve Naturelle de la Caravelle en lien avec le Château Dubuc
- Reprendre la gestion des sites ouverts au public en Régie

b) Dans le cadre de la continuité de l'action publique en matière de biodiversité

- Faire la transition entre l'Agence territoriale de la biodiversité et l'observatoire martiniquais de la biodiversité que porte le PNRM avec des missions semblables depuis 2015
- Intégrer la poursuite des actions de recherche en matière de plantes médicinales et sur les champignons locaux que le PNRM a réalisé depuis 2015 avec la création d'un laboratoire dans le projet de CTBiome
- Mise en œuvre du plan de gestion UNESCO
 - Ne faut-il pas réfléchir à une structure « ad hoc » type Groupement d'Intérêt Public pour la mise en œuvre du plan de gestion avec tous les partenaires concernés (CTM, CapNord, CACEM, les communes du bien, CMT...) pour une meilleure efficacité de l'action
 - Pour ce qui est du programme d'actions 2024 :
 - Recruter un chargé de mission en charge de la sensibilisation du public et des partenaires
 - Réaliser la « Maman tras » ou sentier de Grande Randonnée
 - Mettre en place la signalétique
 - Mettre en place une « vitrine » UNESCO avec une scénographie adaptée mettant en valeur la biodiversité de l'île pour l'ensemble des visiteurs et des Martiniquais dans un bâtiment acheté par le PNRM (ancien immeuble de l'AMATER) rue Ernest Deproge

c) En matière culturelle et d'animation du territoire

- Poursuivre l'aménagement paysager d'émeraude dans le cadre de la Biennale internationale d'art contemporain

- Poursuivre les actions d'animation du territoire et d'éducation à l'environnement et de tourisme durable
- Recrutement d'un chargé de mission transition énergétique et adaptation au changement climatique

d) Révision de la Charte du PNRM

La procédure de révision de la Charte va débuter. La charte actuelle est valable jusqu'en 2027. Les études préalables et les étapes de la procédure en lien avec sa révision devraient débuter en 2024 pour aboutir, selon le calendrier prévisionnel en 2028

e) Poursuivre les actions en matière d'agriculture durable

- Relancer la marque « valeur Parc » sur l'agneau, le manioc et le miel o Poursuivre la recherche en apiculture
- Poursuite de la valorisation du café de Martinique
- Valorisation du cochon créole
- Valorisation des champignons locaux

f) Mettre en place des Ateliers Chantier d'insertion

- relance de la filière bois,
- valorisation du Fort Tartenson
- aménagement et l'entretien des voies de circulation sur le bien UNESCO.
- Poursuite de l'ACI sur le corridor écologique

B. BUDGET PRINCIPAL 2024

B.I. Le programme d'actions

Dans le cadre de ce rapport sur les orientations budgétaires, les perspectives pour l'année 2024 du PNRM seront présentées au regard de la Charte et de ses mesures.

B.I.1. AXE 1 : Préserver et valoriser les ressources naturelles en Martinique

B.I.1.1 Article n° 2 : Valoriser les études existantes et poursuivre l'acquisition de données dans l'objectif de protéger les espèces, les milieux et les sites les plus sensibles

B.I.1.1.1 Poursuite du développement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (OMB)

Objectif

L'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (OMB) est un dispositif multi-partenarial animé par le PNRM depuis 2015 et composé de 43 structures institutionnelles et associatives. L'OMB vise à la centralisation et à la diffusion des connaissances relatives à la Biodiversité auprès des acteurs locaux œuvrant dans le domaine et de la population martiniquaise ainsi que vers l'international. Le dispositif constitue un outil d'aide à la décision dans le cadre des politiques publiques.

Au cours des différentes années, plusieurs étapes ont été franchies :

- 2012- 2013 : Etude de faisabilité pour la mise en place de l'OMB ;
- 2014 : Mobilisation d'une chargée de mission au PNRM ;
- 2014- 2015 : 5 Comités de pilotage avec une trentaine de partenaires/ 4 ateliers thématiques ;
- 2015 (mai) : Installation et signature de la charte de fonctionnement ;
- 2016-2018 : création du site internet www.biodiversite-martinique.fr ; lancement d'un FEDER ;
- 2018-2020 : mobilisation de deux agents dédiés (FEDER) ; préparation du SIG et développement de la communication ;
- 2021 : création de la plateforme SIG ; création de mallettes pédagogiques ;
- 2022 : Lancement d'une plateforme SIG www.madinati-martinique.fr, recrutement d'une chargée de mission "Gestion du centre de ressources OMB et vulgarisation scientifique" ; Solde du programme FEDER.

Pour 2024, il s'agira de poursuivre la centralisation et la diffusion des connaissances sur la biodiversité aux acteurs locaux, au grand public et aux scolaires en :

- Accompagnant les acteurs publics et privés à la prise en compte de la biodiversité en s'appuyant sur MadiNati
- recrutant un agent dédié à la plateforme et à la gestion de données.

Il s'agira également d'entamer la réflexion afin d'intégrer les actions de l'Observatoire dans le projet d'Agence Régionale de la Biodiversité.

Coût et plan de financement 2024

Le montant des dépenses et recettes estimées pour cette opération en 2024 est de 207 000 euros en fonctionnement

Les recettes prévues :

- CTM : 42 000

- DEAL : 40 000
- ODE : 55 000
- CapNord : 15 000
- CACEM : 20 000
- CAESM : 15 000
- MNHN : 20 000

B.I.1.1.2. Atlas de la biodiversité communale

Objectifs

Par suite d'un appel à projets lancé par l'Office français de la biodiversité (OFB), le PNRM a été lauréat pour un projet intitulé « Réalisation d'Atlas de biodiversité communale du Nord de la Martinique ».

En partenariat avec CAP NORD, l'ONF, l'IRD et les municipalités, le projet du PNRM vise à l'élaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale sur 10 communes du Nord de la Martinique, qui s'inscrivent dans le périmètre du Bien que la Martinique souhaite inscrire à l'UNESCO.

L'objectif est de mener le projet pendant trois ans (2022-2025) suivant 3 axes : l'amélioration des connaissances, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux à la biodiversité et l'intégration des enjeux dans les actions et stratégies du territoire. Plus précisément apporter aux communes et intercommunalités une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique pour permettre une intégration des enjeux « biodiversité » du territoire dans les politiques publiques d'aménagement du territoire.

Une première action a été réalisée avec le recrutement d'un chef de projet pour 30 mois afin d'animer la gouvernance, les ateliers participatifs et rédiger les ABC et leurs synthèses. Suite à une phase de traitement de données existantes sur de nombreux taxons faunistiques et floristiques, en milieu terrestre et marin, il s'agit de faire réaliser des inventaires par des prestataires scientifiques sur des taxons clés en suivant des protocoles standardisés.

Pour l'implication des acteurs locaux et de la population, le projet vise à organiser des ateliers et les inciter à transmettre des informations et des données. L'identification des activités socio-économiques et de leurs impacts sur la biodiversité serait réalisée par l'IRD, en collaboration avec le CNRS et l'Université des Antilles. Enfin, plusieurs actions seraient menées pour restituer les résultats : publications sur internet, exposition itinérante, spot TV et radio, plénière pour les élus et atelier de formation pour les techniciens.

Les objectifs sont l'amélioration des connaissances générales de la biodiversité des communes, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux à la biodiversité et l'intégration des enjeux dans les actions et stratégies du territoire. Plus précisément apporter aux communes et intercommunalités une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique pour permettre une intégration des enjeux « biodiversité » du territoire dans les politiques publiques d'aménagement du territoire.

En ce qui concerne l'objectif de communication et sensibilisation des actions diverses visent à favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire par les élus, les équipes techniques municipales ou intercommunales, les acteurs locaux (agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc.) et le grand public,

Enfin il y a également une aspiration à développer l'implication des acteurs locaux pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune ou de l'intercommunalité.

Coût et plan de financement

Le montant des dépenses et recettes estimées pour cette opération en 2024 est de 143 500 euros en fonctionnement

- ✓ Recettes
 - Cap-Nord :
 - ODE : 16900
 - OFB : 76000
 - PNRM : 50600

B.I.1.1.3. Etudes sur la biodiversité

a) Chimagua

Objectif

Ce projet a pour objectif de renforcer et structurer la surveillance des populations de chiroptères de Martinique et de Guadeloupe, de manière pérenne, en mobilisant les acteurs territoriaux, en lien avec les structures nationales œuvrant pour la protection des chiroptères et en lien avec les autres îles des Antilles françaises (St Martin/ St Barth), dans le but de consolider la prise en compte de ces espèces dans les plans de gestion et les politiques publiques.

Ainsi, ce projet inter-île, porté par le Parc Naturel Régional de la Martinique, propose cinq actions principales qui devraient permettre d'acquérir des connaissances sur la biologie, l'écologie, les effectifs et tendances (préliminaires) des populations de chiroptères.

Le projet a débuté en 2023. Les actions suivantes ont été menées : formations au suivi de gîtes, à la capture des chauves-souris, et au suivi acoustique. Animations de groupes de travail. Etat des lieux des connaissances en Martinique et Guadeloupe.

Il s'agira en 2024, d'améliorer et innover sur des méthodologies existantes (acoustique, télémétrie, suivis de gîtes) mais également fédérer et structurer un réseau d'acteurs au niveau local puis national. Annuel : Poursuivre les formations des agents du PNRM et des partenaires, déployer les suivis de gîtes et le suivi acoustique.

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 98 000 euros
- ✓ Recettes
 - OFB : 52 906,1
 - PNRM : 45 093,9

b) Life BIODIV OM

Objectif

Le projet Life BIODIV'OM (2018-2023) vise à préserver la biodiversité menacée de 5 Régions ultrapériphériques (RUP) que sont : la Martinique, la Guyane, Mayotte, La Réunion et Saint-Martin.

En Martinique, les actions concernent particulièrement le Moqueur gorge blanche, oiseau endémique et protégé, présent uniquement sur la Presqu'île de la Caravelle.

L'objectif est d'améliorer l'état de conservation de l'espèce en Martinique, en renforçant la population présente et en favorisant la reconquête de son habitat naturel. Les missions principales sont les suivantes :

- ✓ Rédaction du premier plan d'actions concerté en Martinique en faveur de l'espèce,
- ✓ Régulation de la prédation,
- ✓ Concertation avec les pêcheurs et les agriculteurs afin de définir et mettre en œuvre des actions de préservation et de valorisation partagées.

En 2024, il s'agit de poursuivre le renforcement de l'état de conservation de l'espèce en Martinique en favorisant la reconquête de son habitat naturel par le moqueur.

Les missions principales sont les suivantes :

- rédaction du premier plan d'actions concerté en Martinique en faveur de l'espèce,
- régulation de la prédation,
- concertation avec les représentants de la pêche et de l'agriculture afin de définir et mettre en œuvre des actions de préservation et de valorisation partagées.

Coût et plan de financement

Le montant total de l'enveloppe budgétaire allouée au projet sur le territoire sur 5 ans est de 678 519,00 € TTC (dont : montant total des cofinancements : 659 045 € TTC + Autofinancement PNRM : 19 474,00 € TTC). Le Life BIODIV'OM en Martinique bénéficie des cofinancements de 5 structures : Commission Européenne (60% soient 407 111,00 € TTC), DEAL Martinique, Conservatoire du littoral, OFB et MTE (conventions pluriannuelles sur 5 ans).

Montant total des recettes encaissées :

Montant total des recettes encaissées au 30/06/2023 : 466 277,71 € TTC.

Montant total des dépenses réalisées au 30/06/2023 : 390 779,52 € TTC

Remarque : le Life BIODIV'OM étant un projet européen pluriannuel, l'écart entre les montants des recettes et des dépenses est dû au fait que les remboursements des dépenses sont en décalage dans le temps. La justification des dépenses s'effectue par semestre, lors des remontées de dépenses certifiées, entraînant un versement des recettes a posteriori. En tant que coordinateur national, la LPO reçoit directement les acomptes des Co-financeurs, qu'elle reverse ensuite aux bénéficiaires associés (dont le PNRM) en fonction des conventions de subventions respectives. Un prorata du total des dépenses réalisées sur la durée globale du projet (2018-2023, voire 2024) sera effectué à la fin de ce dernier.

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 48 241,19 euros
 - Dépenses d'investissement : 0
- ✓ Recettes
 - PNRM : 48 241,19

c) Réalisation et valorisation d'études sur la biodiversité

Ce projet vise à améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats naturels de la Martinique et à les valoriser, d'une part sur le plan scientifique, en contribuant avec des scientifiques dans le but de publier les nouvelles connaissances, d'autre part sur le plan de la vulgarisation en rendant accessible les résultats des études via des supports adaptés (auprès des acteurs locaux, des élus, du grand public et des scolaires).

Les espèces et habitats visés par le projet sont :

- Espèces d'oiseaux présentant des lacunes de connaissances (ex : Oriole de Martinique),
- les chauves-souris,
- les limicoles,
- les papillons (participation à l'édition d'un support pédagogique)
- et les mangroves (contribution à l'édition d'un support innovant type Podcast).

Le projet vise également à mener des suivis de biodiversité en régie (Oriole de Martinique, chauves-souris, limicoles, etc.).

Concernant la vulgarisation scientifique auprès des scolaires, il s'agira de contribuer au lancement des sciences participatives en Martinique via l'achat de petit matériel et la définition des protocoles, en étroite collaboration avec le projet ABC.

Concernant les chauves-souris, il conviendra de poursuivre les actions de suivis, de médiation et de sensibilisation menées depuis plusieurs années. Nouvelle action pour les autres espèces et habitats : pour 2024, il s'agit d'étendre les actions de connaissances et de vulgarisation menées sur les chauves-souris à d'autres espèces et habitats afin d'acquérir des connaissances plus étendues sur la biodiversité.

Il conviendra de mobiliser 1 ETP, en tant que chargé de mission scientifique, qui réalisera des suivis de biodiversité en régie, lancera des consultations publiques et suivra les prestations correspondantes. Il sera également chargé de représenter le PNRM dans les différentes instances ou au sein des comités liés aux projets des partenaires (Comités PNA, etc.).

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 49 600 euros
 - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 11 600
 - DEAL : 25 000
 - ODE : 13 000
 - PNRM : 0

B.I.1.1.5. Surveillance du territoire

Objectif

Le Parc Naturel de Martinique a constitué le premier corps de police de la nature dès 1991. Ce service développe son implication sur l'ensemble du territoire de la Martinique. Composée actuellement de 9 agents, le service Police de la Nature peut exercer ses missions principalement sur les réserves naturelles

Trois types de missions sont réalisées :

- Des missions de surveillance des espaces protégés et du territoire classé P.N.R.M,
- Des missions d'éducation et d'information,
- Des missions scientifiques et techniques.

En 2024, l'objectif est de renforcer le corps en compétences et équipements afin de répondre aux enjeux du territoire dans un contexte de mutualisation (acquisition de matériel, recrutements, exercice de nouvelles missions dédiées par le conservatoire du littoral, l'Etat et l'Office Français de la Biodiversité).

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 268 000 euros
 - Dépenses d'investissement : 50 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 128 000 + 25 000
 - CTM Autre (unesco) : 87 000
 - Etat (Fonds verts) : 25 000
 - ODE : 53 000

B.I.1.2. Mesure 7 : reconnaître et promouvoir les paysages comme vecteur de l'identité de la Martinique : Actualisation de l'Atlas des paysages

Objectif

Élaboré depuis 2013, l'Atlas des Paysages de la Martinique a identifié et cerné six grands ensembles paysagers. Son actualisation est nécessaire face à l'évolution des cadres politiques du paysage, progrès méthodologiques, outils de gestion... Pour réaliser cette actualisation, un accompagnement du Parc par un prestataire externe (Bureau d'étude) serait souhaitable.

En 2024, il s'agira de :

- confirmer et/ou redéfinir les caractéristiques paysagères du territoire ,
- confirmer et délimiter des unités paysagères .
- Vérifier la cohérence des unités paysagères au regard du périmètre d'étude du Parc.

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 90 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 0
 - DEAL : 75 000
 - CapNord : 5 000
 - CACEM : 5 000
 - CAESM : 5 000

B.I.1.3. mesure n° 3 : Poursuivre une stratégie concertée de protection des milieux naturels et assurer une gestion exemplaire des réserves naturelles

B.I.1.3.1. Révision de la Charte

Objectif

La charte du Parc naturel régional de la Martinique validé par décret en 2012 arrivera à échéance en 2027. L'objectif global de cette action sera de réussir, grâce à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, toutes les étapes de la procédure aboutissant au renouvellement de la charte pour la période 2027-2042.

Les procédures pour le renouvellement de cette charte sont longues. Il convient donc de s'y prendre dès 2023. C'est ainsi qu'un groupement a été retenu pour accompagner le PNRM pour l'ensemble de la procédure de révision.

Pour cette année 2024, l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui sera retenue devra commencer à l'évaluation de la charte actuelle du PNRM et amorcer le diagnostic du territoire.

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 27 900 euros
 - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 27 900

B.I.1.3.2. Mise en œuvre du plan de gestion UNESCO

Objectifs

Le Parc Naturel régional de la Martinique a porté depuis 2015, la maîtrise d'ouvrage déléguée du processus de candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des Volcans et forêts de la Montagne Pelée et des pitons du nord de la Martinique, pour le compte de la CTM et de l'Etat.

Après 8 années de procédure, celle-ci est arrivée à son terme avec, en septembre 2023, la tenue en Arabie Saoudite du 45ème comité qui est venu inscrire notre site sur la liste du patrimoine de l'Humanité.

La mise en œuvre du plan de gestion UNESCO se poursuivra en 2024, avec notamment :

- le recrutement d'1 chargé(e) de mission (pour la mobilisation, la communication et l'organisation de la gouvernance)
- la mise en œuvre du plan d'action culturel (dont la BIAC)
- la mise en œuvre du plan de communication autour de l'inscription
- la mise en place de la signalétique UNESCO ainsi que de compteurs sur le bien
- le lancement d'appels à projets ACI pour l'entretien du Bien (nettoyage des sentiers, route de la trace, de la route entre Gros Morne et Fond Saint Denis...)
- la réalisation d'études concernant la vitrine UNESCO et les flux sur le bien

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 636 000 euros
 - Dépenses d'investissement : 260 000 euros

✓ Recettes

- CTM : 446 000 + 210 000
- DEAL : 50 000
- Fonds verts : 100 000 + 50 000
- DAC : 40 000
- OFB : 140 000

B.I.1.3.3. Opération Grand Site

Objectif

Le périmètre qui s'étend de l'Anse Caritan à la Baie des Anglais (2 273 ha) a été classé en 2013 au titre de la loi sur les paysages, pour ses paysages à caractère exceptionnels. La plage de la Grande Anse des salines, plage emblématique de l'île, reçoit plus d'1 million de visiteurs par an, cette sur-fréquentation a un impact non négligeable sur cet environnement et la biodiversité.

L'Opération Grand Site (OGS) est la démarche que propose l'État aux collectivités territoriales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété et soumis à une forte fréquentation. Le lancement de l'OGS "Des Salines à la Baie des Anglais" a été validé en 2013 pour permettre de protéger ce site d'exception. L'objectif étant de :

- o Préserver le site, ses paysages et sa biodiversité ; Restaurer et valoriser la richesse paysagère, naturelle, historique et culturelle du site ;
- o Améliorer les conditions d'accueil du public ;
- o Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.
- o Faire connaître le Grand site "Des Salines à la Baie des Anglais" et sensibiliser à la beauté de ses paysages et sa préservation ;

Enjeux :

- o Définir et mettre en œuvre un programme d'actions en vue de préserver et valoriser le site ainsi que sa biodiversité
- o Assurer l'animation du projet et contribuer à mettre en place la structure gestionnaire (au choix : collectivité, regroupement de collectivités, syndicat mixte ,...)
- o Mettre en œuvre les actions validées par le comité de pilotage dans un objectif de préservation et de valorisation du site ; avec l'objectif d'une labellisation « Grand Site de France »

Il s'agira en 2024 de :

- Poursuivre la mission d'animation de la démarche OGS
- Finaliser la définition du projet et du programme d'actions OGS et les faire valider par les instances territoriales et nationales (CDNPS et CSSPP)
- Mettre en œuvre les actions prioritaires déjà validées par le Comité de Pilotage OGS :
 - Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transition des modes de déplacements /stationnements sur le Grand site en projet (action A.3)
 - Etude pour l'harmonisation de la signalétique sur l'ensemble du site (action B.6.1)
 - Etude pour la définition des circuits de découvertes (boucles) du site « Des Salines à la Baie des Anglais » (action A.2)
 - Création d'outils de communication et d'animation de l'OGS (action D.1.3)
 - Réalisation d'un travail de recherche et de restitution de l'histoire du Grand Site (action C.2.3)

- Poursuivre les actions d'animation pédagogique et de sensibilisation
- Poursuivre et renforcer la concertation et l'information de l'ensemble des parties prenantes
- Poursuivre les actions en faveur de la mesure et la gestion des flux de visiteurs
- Initier la mise en œuvre des orientations de l'étude AMO sur les déplacements et stationnements
- Renforcer les ressources humaines de l'équipe OGS

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 718 240,5 euros
 - Dépenses d'investissement : 110 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 171 239,53 + 33 000
 - Europe : 134 404,07
 - DEAL : 48 000
 - Etat (Fonds verts) : 60 000
 - DAC : 14 950
 - ODE : 142 000
 - CAESM : 15 000
 - ADEME : 63 646,10 + 77 000
 - PNMM : 8 000
 - ATOUT France : 60 000
 - PNRM : 1 000

B.I.1.3.4. Fonctionnement et investissement sur les Réserves Naturelles Nationales

Objectif

Il s'agira de poursuivre de travail de gestion (surveillance, suivi scientifique, accueil) sur les réserves naturelles nationales

Actions 2024 :

- Inventaires et suivis à réaliser dans le cadre de la gestion scientifique,
- Renouvellement de la signalétique de la RNNC,
- Communication et animation des RN,
- Surveillance des RNN,
- Travaux d'entretien des sentiers et des équipements

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 354 237 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 33 262
 - DEAL : 290 975
 - ODE : 30 000

B.I.1.3.5. Gestion de la Réserve Naturelle Régionale : Albert FALCO

Objectif

La Réserve Naturelle marine du Prêcheur est gérée par le Parc Naturel pour le compte de la CTM. Elle constitue un terrain d'étude et d'expérimentation de la dynamique d'évolution des milieux marins et de

la biodiversité, mais également pour la gestion concertée avec les acteurs pour le développement du territoire concernée.

En 2024, les actions prévues sont :

- Des Inventaires et suivis dans le cadre de la gestion scientifique,
- La mise en place d'une signalétique,
- Des actions de communication et d'animation,
- La poursuite et le renforcement de la surveillance ,
- Des travaux d'entretien des équipements
- La mise en place d'un récif artificiel
- La poursuivre la mise en place du balisage par la pose d'amers
- L'acquisition d'un scooter des mers.

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 314 000 euros
 - Dépenses d'investissement : 84 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 280 000 + 84 000
 - ODE : 24 000 + 15 000
 - DEAL : 15 000
 - PNMM ; 10 000

B.I.1.3.6. Programme de travaux sur les milieux naturels

a) Restauration du sentier de la Pointe Caracoli sur la RNC

Objectif

Il s'agira de créer un nouvel itinéraire pour le sentier de randonnée selon la topographie et les courbes de niveau de la zone.

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses d'investissement : 150 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 30 000
 - DEAL : 90 000
 - Conservatoire du Littoral : 30 000

b) Investissement sur la RNC : extension de la RNC sur la baie du trésor

objectif

Le PNRM est gestionnaire de la RNN de la Caravelle et a mené les travaux préalables à l'extension de cette réserve naturelle, en collaboration avec les services de l'Etat, la Ville de Trinité et l'ensemble des usagers de la Presqu'île de la Caravelle.

L'extension marine de la RNN de la Caravelle permettra de préserver les milieux marins de la Baie du Trésor et de rendre plus cohérente la gestion de cet espace marin et terrestre

L'instruction de la procédure par les services de l'Etat a débuté en 2021 par la consultation des instances et du grand public au niveau local ; les résultats de cette consultation doivent être envoyés au Ministère afin de débiter la dernière étape, à savoir la consultation nationale.

En 2024, une fois l'extension marine réalisée, une des premières actions sera la mise en place du balisage maritime matérialisant le zonage de cette partie marine.

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 0 euros
 - Dépenses d'investissement : 45 000 euros
- ✓ Recettes
 - DEAL : 45 000

c) Zones humides et forêts littorales

Objectif

les Zones humides et forêts littorales présentent de forts enjeux patrimoniaux culturels et naturels , mais subissent de nombreuses pressions (déchets, forte fréquentation, multiplication des activités, ...). Le PNRM met en place des actions visant la préservation, la remise en état et la valorisation de ces espaces (mangroves, forêts lacustres...),

L'objectif sera de remettre en état des zones de mangroves suite à l'évaluation de l'état de santé des mangroves de Martinique, valoriser la forêt lacustre du Gallon

En 2024, il s'agira :

- de remettre en état 2 zones de mangrove (nettoyage, évacuation de macrodéchets, sensibilisation des riverains) ,
- lancer une AMO pour la valorisation forêt lacustre du Gallon

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 0 euros
 - Dépenses d'investissement : 192 166 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 50 000
 - Conservatoire du Littoral : 50 000
 - DEAL : 92 166

d) Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

objectif

Les espèces exotiques envahissantes constituent une des principales menaces de perte de biodiversité insulaire. Le PNRM mène des actions de lutte contre ces EEE depuis plusieurs années, et a formé des agents dans le cadre d'un ACI sur l'élimination ou la régulation des EEE. Le PNRM propose donc la mise en place d'une équipe (10-11 agents) dont les principales missions concerneront la lutte cette problématique.

En 2024, les actions de cette brigade porteront principalement sur des espèces dites prioritaires soit parce qu'elles menacent directement une espèce à enjeu, soit parce qu'elles menacent un habitat menacé.

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 522 500 euros
 - Dépenses d'investissement : 70 000 euros

- ✓ Recettes
 - CTM : 37 500+ 5 000
 - CTM CCT : 44 500
 - Etat Fonds verts : 442 000 + 65 000
 - ODE : 36 000

e) Entretien des cours d'eau et des mares

Objectif

Les mares et les rivières font partis du paysage naturel et culturel de l'île. Du point de vue de la biodiversité, elles hébergent des espèces potentiellement remarquables et protégées (poissons, crustacés, amphibiens...).

Par ailleurs, le manque d'entretien des mares et des cours d'eau conduisant à leur eutrophisation, ou leur envahissement par des espèces exotiques envahissantes.

Le réseau REMA, aux fins d'élaborer un guide, a mis en exergue l'impérieuse nécessité de réhabiliter ces zones humides qui participent au développement économique et touristique et à la protection des milieux naturels.

Le PNRM, qui a comme mission, la sauvegarde et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel, a eu l'occasion de faire un recensement des zones humides du territoire et notamment des mares, actualisé en 2015.

Des interventions en faveur du maintien de l'écosystème mare ou de la continuité hydraulique des cours d'eau sont donc nécessaires pour la sauvegarde et le maintien de la biodiversité.

Des agents formés à l'utilisation d'un engin amphibie spécifique sont actuellement disponibles ainsi que l'engin.

cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 173 000 euros
 - Dépenses d'investissement : 10 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 93 000 + 10 000
 - ODE : 40 000
 - CACEM : 40 000

f) Maintenance du sentier sous-marin Lakay aux Anses d'Arlet

Objectif

Le sentier sous-marin Lakay mis en place en 2017 est un dispositif composé de 4 bouées pédagogiques placées en mer aux 4 coins de la caye du bourg des Anses d'Arlet et d'un panneau d'information situé auprès de l'église ainsi que des restaurants.

Cet outil permettant une randonnée palmée pédagogique, contribue à l'attractivité du territoire marin et à la connaissance des écosystèmes marins

L'objectif en 2024 est d'entretenir et valoriser le Sentier sous-marin Lakay

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 5 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 2 000
 - ODE : 3 000

B.I.1.4. Mesure n° 4 : Concevoir et mettre en réseau des équipements structurants de découverte, de valorisation du patrimoine naturel et culturel et d'éducation à l'environnement.

B.I.1.4.1. Réhabilitation du site de l'Aileron

Objectif

L'Aileron constitue le principal « point d'accès » à la Montagne Pelée. Le site est le point de stationnement pour les véhicules des marcheurs qui viennent gravir la montagne, mais également pour ceux qui veulent la découvrir sans s'aventurer plus loin. Ce site est aujourd'hui extrêmement dégradé et ne peut remplir correctement les fonctions qui lui sont assignées. Localement, ce projet s'inscrit dans une volonté forte de réappropriation touristique et socioéconomique des territoires du Nord de l'île. Les enjeux de cet aménagement sont multiples :

- Une réhabilitation nécessaire et urgente eu égard à l'état de vétusté avancé du site et au manque d'activités proposées sur place et afin de valoriser ce site d'exception, et lui redonner l'attractivité qu'il devrait avoir au titre de principale porte d'accès à la Montagne Pelée, berceau de l'étude du volcanisme à l'échelle internationale.
- Un aménagement simple, modulable, intégré et générateur d'emplois, afin d'être en cohérence avec sa vocation d'espace naturel protégé et s'inscrire dans une démarche de développement durable.
- Une identité forte à créer en adéquation avec l'image du PNRM, pour attirer et fidéliser un public tant local qu'international.
- Première phase : Réaménagement du premier refuge et mise en place d'une dynamique d'animation du site.
- Seconde phase : Mise en réseau avec les équipements existant dans l'environnement immédiat du site de l'Aileron (Millénium) ou proche (CDST par exemple) et, intégration aux projets structurant du Nord Caraïbe.

Les travaux de 2024 consisteront :

- En la reprise de la maîtrise d'œuvre
- A la levée des contraintes urbanistique (révision du PLU)

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 20 000
 - Dépenses d'investissement : 60 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 20 000 + 40 000
 - DEAL : 20 000

B.I.1.4.2. Maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'accueil de la RNC

Objectif

La desserte, le stationnement et l'accueil sur la RNNC qui consiste à rationaliser l'accueil des plus de 200 000 visiteurs par an de la réserve par un service adapté comprenant un parking de dissuasion, une « maison de la réserve » ainsi qu'un transport propre afin de se rendre sur la réserve et au Château Dubuc.

Le projet initial de construction d'un bâtiment destiné à accueillir la maison de la Réserve et la réalisation de voies vertes et d'un espace de stationnement sur le site de la Réserve Naturelle de la Caravelle doit être revu pour proposer un projet global Caravelle / Dubuc.

En conséquence, les objectifs généraux sont :

- Réguler et organiser l'accès à la Réserve
- Guider, sensibiliser et informer le visiteur pour la découverte du site
- Réhabiliter et renaturer des espaces dégradés de la Réserve et notamment de la voirie
- Mettre en place des outils pédagogiques, de médiation et des équipements nécessaires à l'animation et à la gestion globale du site.

Etat d'avancement du projet :

- 2 maîtrises d'œuvre ont été contractualisées : Maîtrise d'œuvre Réalisation voies vertes et stationnement / Maîtrise d'œuvre bâtiment
- Achat d'une parcelle de terrain pour la réalisation d'un parking paysager
- Proposition de réfection de la RD2 par la CTM en 2021 depuis l'entrée jusqu'au phare et au Château Dubuc.
- Pré étude en cours pour la définition du Projet scientifique et culturel Caravelle/Dubuc.

Pour 2024, les actions consisteront à :

- Relancer la CTM et reprogrammer la réfection de la RD2 (programmation pluriannuelle à actualiser)
- Définir le projet en l'intégrant dans un aménagement global de la réserve naturelle de la Caravelle, du Château Dubuc et de la future réserve marine de la Baie du trésor.
- Réaliser une étude pour le développement de la mobilité douce pour les déplacements à destination des différents sites et centres d'intérêt.

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses d'investissement : 30 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 30 000

B.1.1.4.3. Réaliser un état des lieux préventif de l'ensemble des ruines du Château Dubuc

Objectif

Il s'agit de réaliser une évaluation de l'état général de l'ensemble des ruines dans le cadre d'une programmation préventive pour limiter les dégradations des désordres et poursuivre le programme de travaux de réhabilitation des ruines

- Répertorier les désordres et les ruines en péril ;
- Evaluer les travaux d'entretien et de confortement
- Programmation annuelle des travaux de restauration

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 20 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 20 000

B.1.1.4.4. Réhabilitation de la purgerie et de l'embarcadère du Château Dubuc

Objectif

La réhabilitation de la purgerie comprend la restauration et la consolidation des murs et la restitution de la toiture.

La restauration de l'embarcadère comprend la restauration des murs, la restitution du montoir et la restitution du ponton.

Pour ces travaux, une Maîtrise d'œuvre a été contractualisée en 2016.

En mars 2023, les services de l'état ont préconisé de redéfinir le projet et de l'intégrer dans un projet global avec la Réserve naturelle de la Caravelle.

Les vestiges de la purgerie et de l'embarcadère sont toujours en attente de l'intervention. Les parements s'abiment et une opération de sécurisation reste prioritaire.

En 2024, il s'agit

- de prendre en compte les prescriptions et d'actualiser le projet;
- de limiter la dégradation du bâtiment en attendant la mise en œuvre du projet définitif;
- de relancer une nouvelle phase de fouilles archéologiques, afin d'engager les travaux de restauration des bâtiments.

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses d'investissement : 50 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 50 000

B.I.1.4.5. Restauration de la cuisine du Château Dubuc

Objectif

Il s'agit de réaliser des travaux de confortement de la cuisine pour éviter l'effondrement du bâtiment.

La restauration de la façade permettra de consolider le bâtiment et de préserver cet élément architectural qui constitue une des premières constructions en pierre de l'habitation La Caravelle. Un étaielement a déjà été posé en opération de sauvegarde

En 2024 il s'agira de réaliser le diagnostic et les études d'Avant-projet définitif (APD)

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses d'investissement : 50 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 50 000

B.I.1.4.6. Réalisation de la maison d'accueil de la réserve marine A. Falco

Objectif

Le Parc Naturel Régional de la Martinique, en tant que gestionnaire de la Réserve Naturelle Territoriale Marine du Prêcheur - Albert FALCO, met en œuvre les missions de préservation, d'étude et de sensibilisation.

Pour mener à bien les missions de gestion, d'accueil et de valorisation, il est primordial d'édifier le local de gestion et / ou la Maison de la Mer. Ce local de gestion et d'animation :

- sera aux normes PMR et respectera la mixité
- permettra d'héberger l'équipe de gestion
- proposera un espace dédié à l'accueil et à l'animation
- garantira la mobilisation des moyens techniques et de transport

En parallèle de ce local de gestion, il est prévu la construction d'un aquarium qui permettra de visualiser la richesse de la biodiversité de la Réserve Marine afin d'enrichir les connaissances, sensibiliser et valoriser la faune et la flore du récif. Il s'agira pour l'année 2024, de poursuivre les études de faisabilité et d'opportunité

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 15 500
 - Dépenses d'investissement : 50 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 15 000 + 50 000
 - PNRM : 500

B.I.1.4.7. Nouvelle scénographie de la Maison de la mangrove à Vatable

Objectif

La Maison de la Mangrove se situe sur le site de la Forêt Vatable aux Trois-Ilets. Le bâtiment a été réhabilité, pour répondre aux besoins d'accueil du public tant touristique que résident, tout en se souciant de la sauvegarde du patrimoine, de la protection des milieux naturels. C'est un espace idéal pour l'éducation à l'environnement et l'initiation à la nature, pour donner des clefs visant à mieux appréhender et comprendre la biodiversité, les milieux humides, aquatiques et littoraux. C'est aussi une porte d'entrée pour la visite de la future réserve naturelle de la Baie de Génipa et de sa mangrove. Actuellement, le site propose une boutique, une exposition permanente sur la mangrove et des écrans tactiles de présentation de visites virtuelles.

Il s'agit de définir de nouvelles vocation pour cet équipement afin de mieux répondre à ses missions de sensibilisation, de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel martiniquais.

Il existe actuellement un Pré-programme scénographique. Un Cahier des charges pour la consultation d'un maître d'oeuvre pour une nouvelle scénographie à la Maison de la Mangrove est rédigé. La consultation pour le lancement du marché de conception réalisation est à finaliser.

En 2024, il s'agira :

- de réaliser les études de maîtrise d'œuvre et conception
- réaliser une nouvelle scénographie avec les travaux d'aménagements.

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses d'investissement : 740 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 360 000
 - DEAL : 50 000
 - DAC : 50 000
 - ODE : 160 000
 - Conservatoire du Littoral : 20 000
 - OFB : 100 000

B.I.1.4.8. Mise en œuvre de modes de déplacements doux sur le site de Vatable

Objectif

Il s'agira de mettre en place des modes de déplacement doux sur le site de Vatable (Vélos à assistance électrique).

L'objectif est d'offrir aux visiteurs de nouvelles alternatives en termes de mobilité et de modes de découverte du site et de ses alentours. Il s'agira également de mettre en place les équipements nécessaires, et assurer la gestion et l'entretien du matériel (charges salariales).

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 40 000
 - Dépenses d'investissement : 90 000 euros
 - PNRM : 5 000
- ✓ Recettes
 - CTM : 30 000 + 15 000
 - ADEME : 10 000 + 60 000
 - DEAL : 15 000

B.I.1.4.9. Valorisation du Plan d'Eau sur le site de Vatable

Objectif

L'objectif est d'offrir aux visiteurs de nouvelles alternatives en termes d'activités de loisirs et de modes de découverte du site et de ses alentours, en cohérence avec le projet de réserve naturelle de la Baie de Génipa. Ce projet contribuera également à diversifier les prestations proposées par le PNRM sur le site dans une logique d'attractivité et de développement durable. Financement du poste agent en charge de la gestion et entretien du parc de matériel à intégrer.

Il s'agira d'étudier la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'activités permettant de valoriser le plan d'eau de Vatable (pédalos, bateau électrique...).

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses
 - Dépenses de fonctionnement : 0
 - Dépenses d'investissement : 60 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 18 000
 - ADEME : 42 000

B.I.1.4.10. Valorisation du Canal de Beauregard

Objectif

Depuis sa création en 1976, le Parc naturel régional de la Martinique a contribué au développement de la pratique de la randonnée en Martinique, tant auprès de la population locale que des visiteurs.

Le développement de la pratique de la randonnée dans le cadre du Parc, s'inscrit dans une politique de développement durable en participant à :

- La connaissance du patrimoine naturel et culturel du territoire,

- La sensibilisation de la population aux problèmes de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel,
- La valorisation économique des patrimoines pour répondre aux attentes de la population.
- la redynamisation économique et sociale du territoire rural

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la promotion de l'écotourisme, axe important du développement à venir de la Martinique

L'inscription des Volcans et forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du nord de la Martinique au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2023 vient renforcer la nécessité de valoriser la randonnée du Canal de Beauregard, parcours permettant de visiter le Bien et de prendre conscience de sa valeur universelle exceptionnelle.

Il s'agit donc en 2024 de faire l'acquisition foncière pour réaliser un aménagement et une étude de maîtrise d'œuvre.

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses d'investissement : 40 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 40 000

B.I.1.4.11 Maintenance et entretien des sites

Objectifs

Les dépenses pour l'entretien annuel des différents sites du PNRM sont à prévoir. Les dépenses pour l'année 2024 concernent :

- Le siège à Tartenson
- Le domaine d'Emeraude
- Le Château Dubuc
- Le relais du Parc à Saint-Pierre
- La maison de la mangrove à Vatable
- Fond Bourlet

a) Dépenses à Caractère général en fonctionnement

Frais de réparation des véhicules du PRNM (y/c CT)	
Achat de fournitures liées au Parc auto	5 000,00 €
Contrôles et sécurité des bâtiments	12 000,00 €
Achat d'équipements de protection contre le COVID	0,00 €
Traitement des nuisibles	8 000,00 €
Achat fourniture de bureau (papeterie, ..)	8 000,00 €
Achat des EPI	4 000,00 €
Frais d'entretien de la climatisation	20 000,00 €
Achat des produits d'entretien	5 000,00 €
Salaires des agents de maintenance des sites	150 000,00 €
Salaire d'une technicienne de surface pour DUBUC, VATABLE et St Anne	0,00 €
Contrats d'entretiens annuels	20 000,00 €
Travaux externalisés pour la maintenance des sites	40 000,00 €

Achat de fournitures pour travaux des équipes internes (régie)	8 000,00 €
Entretien des locaux	8 000,00 €
Entretien des sentiers forestiers	0,00 €
Entretien du site (Habitation Fd Moulin: externalisation)	7 000,00 €
	295 000,00 €

b) Dépenses d'entretien sur les sites

Relais de Saint-Pierre

Travaux d'entretien de la peinture, plomberie, elec	5 000,00 €
---	------------

Domaine d'Emeraude

contrôle spécifique au site	5 000,00 €
Travaux Lessivage régulier et peinture	10 000,00 €
externalisation de l'entretien des espaces verts	0,00 €
refleurissement et maintenance des especes présentes	4 000,00 €
travaux de maintenance du resto	0,00 €
	19 000,00 €

Château Dubuc

Entretien du système de production par plaques photovoltaïques	5 000,00 €
--	------------

Maison de la mangrove

Travaux d'entretien de la peinture, plomberie, elec	10 000,00 €
---	-------------

Siege Tartenson

Travaux d'entretien de la peinture, plomberie, elec	12 000,00 €
---	-------------

Locaux centre-ville

Travaux de revision et d'entretien des clim	5 000,00 €
---	------------

Travaux de signalétique	5 000,00 €
Travaux de réadaptation aux nouvelles activités	4 000,00 €

c) Dépenses en investissement

à caractère général en investissement

Acquisition de matériel pour les agents de l'équipe mobile et ceux des sites	4 000,00 €
--	------------

Saint-Pierre

Travaux de réparation et d'amélioration du site (parking, espace arrière et devanture)	20 000,00 €
Travaux de refecton de la toiture	10 000,00 €

Emeraude

Travaux d'amélioration du contrôle d'accès (accès aux kiosques, tourniquets, retour caméra ...)	5 000,00 €
Travaux de reconstruction du local du système d'irrigation	25 000,00 €
Travaux de réhabilitation des vestiaires et des bureaux (toiture, peinture)	30 000,00 €
Travaux de mise à niveau du système de traitement des EU	15 000,00 €
Travaux de refecton des kiosques phase 2	30 000,00 €
Travaux d'amélioration des serres	5 000,00 €
Travaux d'étanchéité	20 000,00 €
remplacement d'équipement du resto	3 000,00 €
Travaux de réparations des passerelles	9 000,00 €

Dubuc

Travaux de reprise des cana AEP	9 000,00 €
Travaux de grosses réparations de la maquette et du mobilier	9 000,00 €
Travaux de reconstruction du système d'assainissement	50 000,00 €

Tartenson

Travaux de réparation (infiltration d'eau, pompe ascenseur, révision récupération eau de pluie,)	15 000,00 €
Travaux externalisés	18 000,00 €

Maison de la Mangrove

Travaux de maintenance et d'amélioration du bâti (platelage, anti intrusion souris, local de stockage,...)	5 000,00 €
Travaux de reprise des murs pignons	25 000,00 €

Fond Bourlet

Travaux de construction dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail	15 000,00 €
---	-------------

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 360 000
 - Dépenses d'investissement : 307 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 360 000 + 307 000

B.I.1.4.12. Equipement, attractivité et valorisation des sites

Objectifs

a) Charges à caractère général

Acquisition immeuble Gites de France	50 000,00 €
--------------------------------------	-------------

b) Intervention sur le sites en matière d'investissement

Domaine d'émeraude

Achat de matériel dans le cadre de création de la filière framboise, plantes médicinales, champignons	10 000,00 €
Travaux d'aménagement des abords du site et la devanture	5 000,00 €

Château Dubuc

Modernisation du système de guidage et de découverte du site (phase 2)	15 000,00 €
--	-------------

Maison de la mangrove

Travaux de construction d'équipements pour l'activité de locations	20 000,00 €
--	-------------

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses d'investissement : 100 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 100 000

B.I.1.4.13. Programme : Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication

objectif

Pour 2024, les projets inscrits concernent la gestion :

- des EQUIPEMENTS de REPROGRAPHIE : équipements de copies, numérisations et télécopies
- un EQUIPEMENT de SIG : Impressions Grand Format (A0, B0)
- des EQUIPEMENTS de CONNEXIONS (réseau interne) et d'INTERCONNEXIONS (Internet et Abonnements)
- du PARC INFORMATIQUE : serveurs, équipements de sauvegardes (disponibilité des services, disponibilités des données)
- des Systèmes de Téléphonie des SITES (Maison du PARC et sites d'accueils)

Les principales actions sont :

- ✓ La mise en place de moyens d'interconnexion des SITES (Domaine d'EMERAUDE, Château DUBUC, Maison de la Mangrove et Relais de SAINT-PIERRE)
- ✓ La sécurité électrique des équipements : remplacement de l'onduleur pour l'Annexe de MONSIGNY.
- ✓ La mise en œuvre d'équipements de sonorisation (micro et équipement d'enregistrement.
- ✓ La mise en œuvre d'un logiciel de gestion des Comité Syndicaux du PNRM
- ✓ La migration du DATACENTER : serveur majeur de l'infrastructure du Système d'Information

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 139 470
 - Dépenses d'investissement : 60 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 139 470 + 60 000

B.I.1.4.14. Acquisition de l'ex Immeuble de l'AMATER

Objectif

L'Association Martiniquaise de Tourisme en Espace Rural (AMATER) est en cours de liquidation. Une opportunité existe d'acquérir, auprès du liquidateur judiciaire, l'immeuble appartenant à cette institution, situé à la rue Ernest Deproge à Fort-De-France ; le PNRM étant d'ailleurs propriétaire des locaux jouxtant cet immeuble, et actuellement mis à la disposition du Comité de la Randonnée Pédestre de la Martinique.

Il serait en effet opportun pour le PNRM d'acquérir cet immeuble pour à plusieurs titres :

- Permettre de « décongestionner » le siège actuel du Morne Tartenson en y décentralisant l'une des directions du PNRM

- Avoir une « vitrine » sur une rue passante et très fréquentée permettant d'aménager un espace permettant de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du territoire. Ce sera par exemple, à l'attention des touristes, de valoriser, à travers une scénographie adaptée, tous les atouts en termes de biodiversité qui ont fait que nous soyons dans une démarche d'inscription au patrimoine mondiale de l'UNESCO ;
- Avoir un point de vente idéalement placé afin de vendre les produits du PNRM, que ce soit nos sites ouverts au public, que nos randonnées ou encore nos produits labellisés ;
- Faire de ce lieu, en partenariat avec, la CTM, le Comité de la randonnée pédestre, un lieu incontournable dans la stratégie de valorisation du Plan Territorial des Espaces, Sites et Itinéraires (PTESI).

Coût et plan de financement

L'opération pourrait se faire par une acquisition initiale de l'immeuble par l'EPFL et un remboursement annuel de 50 000 euros à l'EPFL par le PNR

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 0 euros
 - Dépenses d'investissement : 50 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 50 000

B.I.2. AXE 2 : Encourager les Martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire

B.I.2.1. Mesure n° 9 : Encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire : Transition énergétique

Objectif

La problématique de la transition énergétique et les conséquences sur le changement climatique s'avère être très importante à prendre en compte dans les politiques publiques.

Par cette action de communication et de sensibilisation auprès de différents publics (grand public, scolaire) sur la transition énergétique, le PNRM vise à :

- Élaborer des supports de communication et créer des outils de sensibilisation pour améliorer la connaissance des différents publics en matière de PCET et les enjeux qui y sont associés,
- Favoriser la prise de conscience et accompagner aux changements de comportement grâce à des modules d'animations et de sensibilisation (grand public et scolaire),
- Accompagner les communes à la prise en compte de cette problématique
- Participer aux évènements et réseaux locaux et nationaux sur la thématique (transition énergétique, climat, développement durable) dans salons, foires, forums d'échange, colloque, formations...)

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 70 000
- ✓ Recettes
 - ADEME : 35 000
 - SMEM : 35 000

B.I.2.2. Mesure 11 : favoriser et soutenir l'émergence d'un réseau d'équipements novateurs pour développer l'offre de tourisme vert : développement du Tourisme durable

Objectif

Le Service Tourisme Durable (STD) a pour objectif de développer sur le territoire du Parc naturel régional de la Martinique (PNRM) un tourisme responsable, qui respecte, préserve et met en valeur les ressources patrimoniales (naturels culturels et sociales), en accord avec les objectifs de la charte.

Il travaille à l'analyse des besoins, l'accompagnement de projet et la conciliation des loisirs et sports de nature avec les enjeux de protection et de développement du territoire. Il anime la réflexion autour du thème tourisme et apporte un appui technique interne /externe par le conseil, les études, la mise en œuvre de projets et le bilan des actions qui seront à engager.

Dans le cadre de l'exercice 2024 (phase de préfiguration du prochain programme touristique 2025-2028) sera par la construction avec les acteurs du territoire et autres partenaires, dans un premier temps au recensement des acteurs touristiques s'inscrivant dans le "territoire parc" de tester par le truchement "d'opérations-pilotes" offres existantes et/ou à construire, puis dans un second temps à partir de 2025 : lancer les produits et services constitutifs du prochain programme touristique du "territoire parc". L'objectif

in fine sera de proposer un programme d'offres, d'animations et de services touristiques triennales de 2025 à 2028 avec un déploiement annuel d'offres complémentaires aux offres de base lancées dès 2025 et ce jusqu'en 2028.

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 70 000
 - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 70 000

B.I.2.3. Mesure n° 13 : Développer et promouvoir les pratiques agro-environnementales à travers le marquage de produits et de savoir-faire

B.I.2.3.1. Valorisation du café « Arabica typica »

Objectif

L'objectif est de développer une filière café d'excellence qui contribuera au développement durable de la Martinique et à la diversification de l'agriculture martiniquaise.

Le projet s'articule autour de quatre composantes principales :

- ✓ Maîtriser tous les aspects agronomiques et sanitaires permettant l'identification, la sauvegarde, la multiplication, et le développement du matériel végétal Arabica originel ;
- ✓ Identifier et planter sur des zones du territoire les plus propices à la culture de ce café.
- ✓ Mettre en place une unité de transformation, de séchage et de stockage du café vert afin de pouvoir le commercialiser au niveau international.
- ✓ Valoriser culturellement la filière par la création de produits labellisés, le développement de circuits agro-touristiques.

Cette filière sera fondée sur les concepts d'agroécologie et de production intégrée, qui garantissent la qualité des produits tout au long du processus de production, de transformation et de commercialisation. Cela inclut le soutien à l'organisation du café l'organisation de l'association du café (créée en juillet 2022) et le transfert de connaissances et de technologies pour la durabilité de la filière du café.

5 blocs d'actions catégorisés :

- Opérationnel : Travail en pépinière (Fond Bourlet) et sur le terrain (Nord des Caraïbes). Gestion agronomique, récolte et post-récolte.
- Formation : Programme de transfert de connaissances afin de renforcer les compétences de tous les membres impliqués dans la filière.
- Modélisation : La modélisation permettra de juger de la pertinence de différents modèles de plantation, de catégoriser une série de scénarios techniques testés et d'identifier les meilleurs résultats.
- Accompagnement : Soutien dans le choix du meilleur terrain et des meilleures conditions, ainsi que dans l'installation de plantes d'ombre et de couverture. Accompagnement de la transformation du café des agriculteurs déjà installés.
- Administratif : Planification et organisation avec les acteurs du PNRM, les agriculteurs et les autres partenaires. Organisation en faisant appel à des experts dans différents domaines de la chaîne de valeur du café.

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 478 500
 - Dépenses d'investissement : 112 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 57 420 + 13 440
 - Europe : 325 380 + 76 760
 - PNRM : 97 500 + 22 400

B.1.2.3.2. Caractérisation et valorisation du cochon créole

Objectif

Il s'agit de poursuivre le programme de caractérisation du cochon créole en vue de mettre en place une nouvelle filière de niche. La viande de ce porc sauvage, cochon ibérique introduit en Martinique au XVIème siècle, que l'on retrouve dans les hauteurs du Prêcheur et sur les flancs de la montagne pelée, est d'excellente qualité et doit faire l'objet d'un développement particulier pour la sauvegarde de sa typicité.

"Depuis 2015, le PNRM a initié en collaboration avec différents partenaires (éleveurs, EDE, INRAE, etc...) un projet de développement autour d'un produit patrimonial de niche. Les objectifs recherchés sont de : caractériser, conserver et valoriser ce cochon créole de Martinique au sein d'un système d'élevage naturel et adapté au territoire insulaire. Ce projet pluriannuel s'étendra de 2023 à 2025

Pour l'année 2024, il s'agira d'envisager :

- De mettre en place un partenariat avec une coopérative pour encadrer et exécuter le volet opérationnel.
- De faire une mise à zéro sur le cheptel présent (interdiction de la reproduction)
- De capturer de nouveaux spécimens sur site,
- De contrôler la qualité des conditions d'élevages (analyse de sol) pour un type d'élevage exclusivement en liberté (plein air)
- De mettre en place les différents cahiers des charges,
- De procéder au suivi technique pour la maîtrise de la production,
- De réaliser des tests de maturité de la viande en cours de conduite d'élevage,
- D'étudier une alimentation adaptée pour sauvegarder la qualité gustative,
- D'implanter des cultures fourragères sur les exploitations.
- D'intégrer de nouveaux éleveurs.

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 257 500
 - Dépenses d'investissement : 104 500 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 30 900 + 12 540
 - Europe : 175 100 + 71 060
 - PNRM : 51 500 + 20 900

B.1.2.3.3. Développement de l'apiculture « APITROPIC »

Objectif

Depuis 2005, en réponse à l'émergence des difficultés rencontrées par la profession apicole affectant ainsi la production de miels, le PNRM s'est résolument engagé à accompagner la filière apicole par la mise en place et la réalisation de projets structurants. En finalité, la collectivité a pour objectifs :

- sur le plan économique et social : la pérennisation de l'activité apicole d'une part en mettant en place une étude visant à la caractérisation d'une abeille locale performante dans le but d'augmenter significative la productivité des colonies tout en rationalisant le travail de l'apiculteur et d'autre part par la valorisation des produits de la ruche, plus singulièrement le miel de Martinique par la confection d'une palynothèque qui est l'outil de référence pour l'identification de l'origine botanique des miels,
- Sur le plan environnemental : la préservation de l'abeille qui est responsable du maintien de la biodiversité en référence à son action de pollinisation.

En 2024, le PNRM envisage :

- dans le cadre des travaux de recherche d'une abeille locale de :
 - mettre en place en centre de production de reines locale rustiques et performantes par l'identification de nouvelles souches,
 - tester le matériel biologique,
 - vulgariser l'usage de cette abeilles sur le territoire,
 - de poursuivre les travaux sur leur génétique
 - Définir le profil génétique de l'abeille locale.
- s'agissant de la caractérisation pollinique des miels de Martinique, le PNRM projette pour cette étude de:
 - Poursuivre la collecte des pollens,
 - Définir les spectres polliniques des miels

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 72 548,06
 - Dépenses d'investissement : 134 960,04
- ✓ Recettes
 - Europe : 61 665,85 + 114 716,03
 - PNRM : 10 882,21 + 20 244

B.1.2.3.4. Valorisation de systèmes de production en agroforesterie

Objectif

Depuis de nombreuses années, la production agricole martiniquaise connaît une crise sans précédent. Dans ce contexte où les difficultés de production sont importantes, terre contaminée aux organochlorés, augmentation de la pression parasitaire, bouleversement climatique, etc... les producteurs ont de plus en plus de mal à vivre de leur activité.

Durant ces dernières décennies, l'activité agricole s'est réduite, des terres ont été abandonnées laissant place à des friches.

Dans le cadre du plan de relance de l'Agriculture en Martinique, le PNRM a souhaité initier une expérimentation visant à modéliser des systèmes de production agricole sous couvert forestier pour une agriculture souveraine et résiliente.

Il s'agira d'expérimenter des modèles agroforestiers productifs, intégrés et viables associant les productions animales et végétales par :

- Des études ou enquêtes bibliographiques sur les espaces agroforestiers existants
- L'identification, la sélection et la caractérisation des sous-systèmes agroforestiers en tenant compte de ceux qui existent déjà à Fond Bourlet,
- La mise en place de protocoles de suivi et de référencement de pratiques innovantes

- La conduite de protocoles, de relevés de mesure et de croissance, des suivis/évaluations
- L'estimation et l'évaluation agronomique, technico-économique et environnementale par des études d'impact des systèmes de production agroforestiers.

Il s'agit pour le syndicat, en 2024 :

- sur le plan administratif de :
 - mettre en place un comité de pilotage et un comité technique
 - établir les conventions entre les différents partenaires,
- sur le plan technique de :
 - poursuivre le diagnostic des pratiques ancestrales,
 - réaliser du conservatoire botanique des espèces à forte valeur patrimoniale,
 - multiplier des espèces d'intérêt alimentaire en agroforesterie,
 - accompagner les porteurs de projets à la mise en place de parcelles expérimentales

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 311 510,10
 - Dépenses d'investissement : 227 865,26 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 46 726,52 + 34 179,79
 - Europe : 264 783,59 + 193 685,47

B.1.2.3.5. Laboratoire pour la valorisation des filières de niche : Madibiosource

Objectif

Ce projet s'inscrit dans une démarche de caractérisation de ressources naturelles locales telles que les plantes médicinales et les champignons comestibles et de mise en valeur en filières de niches

Les projets OSAIN et MYCONOVA ont mis en évidence le potentiel de développement de ces filières, il s'agit maintenant d'entamer une nouvelle phase de développement qui consiste à cultiver et à commercialiser des espèces d'intérêt.

Les actions consisteront en :

- Etudes scientifiques ;
- Publications (articles scientifiques, livrets d'information, poster...);
- Diagnostics de terrain,
- Etude de marché ;
- Création d'un groupement d'agriculteurs (plantes médicinales et champignons),
- Développement de produits de soins (hygiène),
- Produits alimentaires (alimentation humaine et animale) ;
- Labélisation...

L'objectif de ce projet est d'identifier 2 ressources végétales (plantes médicinales aromatiques) et 2 ressources fongiques d'intérêt pour un développement local et d'étudier leurs propriétés en vue de l'optimisation de leur transformation suivant un schéma d'économie circulaire.

- Année 1 /2023 : Sélection ; Recherche des filières d'approvisionnement des matières premières

- Année 2/ 2024 : Caractérisation (génétique, chimique, pharmacologique, biologique); R&D; Transformation; 1ers essais sur produits finis
- Année 3/ 2025 : Publications, Développement des filières de niche

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 360 700
 - Dépenses d'investissement : 262 500 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 72 140 + 57 500
 - Europe : 288 560 + 210 000

B.I.2.3.6. Optimisation des outils pour le développement des projets scientifiques du PNRM

Objectif

Il s'agit d'une action visant à couvrir la multitude de petits besoins « hors projet » qui sont nécessaires à un fonctionnement optimal du laboratoire dans son contexte martiniquais et caribéen :

- Reprendre et pérenniser la production de champignon (besoin RH),
- mise en culture de certaines espèces médicinales spécialement pour le labo (jardin, horticulture...)
- actions de formation réglementaires qui évoluent continuellement pour le personnel du laboratoire (gestes sécurité, techniques, utilisation de machines, etc.) NB : les actions de formation de personnel sont difficilement éligibles au FEDER, INTERREG était une heureuse exception.
- Séminaires et congrès de 2024, à identifier (France, Europe, inter-DOM, etc.)
- Relance d'une collaboration mieux équilibrée avec TRAMIL
 - La part PA-CTM pouvant servir de contrepartie pour un FCR,
 - Reprendre l'impression et la diffusion des petits guides et de la Pharmacopée Végétale Caribéenne

- Relance et fédération du réseau de 15 plantothèques médicinales mises en place par OSAIN en 2021-2022

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 56 530
 - Dépenses d'investissement : 25 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 56 530
 - Europe : 25 000

B.I.2.4. Mesure 14 : Maintenir la biodiversité par la promotion de pratiques et d'espèces adaptées : aménagement du site de Fond Bourlet

Objectif

Le site de fond Bourlet constitue un laboratoire d'expérimentation en matière d'agroforesterie.

En 2024 les actions pour l'aménagement du site de Fond Bourlet se caractériseront par :

- des travaux pour l'accueil d'un public. Cet aménagement se matérialiserait par la conception de parcours facilitant les déplacements en toute sécurité tant pour les usagers que pour les visiteurs, des abris (kiosque), de bancs et tout autre équipement adapté au plein air.
- L'accessibilité du site par la réalisation d'une route de désenclavement

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 8 000
 - Dépenses d'investissement : 920 169 + 15 000 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 8 000 + 15 000
 - Europe : 920 169

B.I.3. AXE 3 : Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc

B.I.3.1. Mesure 17 : conjuguer développement économique, social et culturel par la valorisation de produits à forte valeur patrimoniale : Relancer la Marque « Valeur Parc »

Objectif

"La marque "Valeur Parc" est la marque collective des parcs bénéficiant d'une reconnaissance au niveau national. Il s'agit d'un outil permettant à la fois des acteurs économiques de s'engager dans une démarche de production vertueuse.

Il s'agit d'accompagner les bénéficiaires de la "Marque Parc" pour leurs produits, accueil ou services ou savoir-faire, afin qu'ils respectent les exigences des cahiers des charges et les conventions d'utilisation de la Marque, et qu'ils puissent atteindre les marges de progrès imposées.

Aussi, le PNM mettra en place des modalités de suivi et de contrôle de l'utilisation de la Marque. Il est aussi prévu un panel d'actions de communication, de la formation, de la dégustation lors de manifestations (salon de l'agriculture...) afin d'apprécier et d'adopter le réflexe produits marqués qui participent au développement économique.

Les produits marqués sont :

- La viande d'agneau ;
- Le miel ;
- Le manioc,

En 2024, le développement de la Marque suivra la stratégie suivante :

- la révision des chartes (agneau, miel, manioc),
- le renouvellement des engagements et l'entrée de nouveau producteurs,
- l'agrément et le contrôle des agriculteurs marqués,
- la mise en place d'action de valorisation,

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 90 000
 - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 90 000

B.I.4. AXE 4 : Renforcer la performance de l'outil Parc

B.I.4.1. Mesure n° 23 : Animer le territoire pour favoriser la réappropriation du patrimoine culturel et naturel

B.I.4.1.1. Gestion des sites ouverts au public

Objectif

En 2024, dans un premier temps, il s'agit de poursuivre la gestion des sites ouverts aux publics via :

- la convention signée avec les AMIS du Parc ; convention qui leur confie la gestion de l'accueil et des boutiques d'émeraude, de Dubuc, de Vatable et du relais du Parc à Saint-Pierre. Une subvention est donc allouée aux AMIS afin de payer le salaire des agents recrutés ainsi que l'achalandage des boutiques et du restaurant.
- Participer à la gestion de ces sites, notamment lors de la haute saison touristique, en renforçant les équipes d'animation par des saisonniers et en mettant en place des outils informatiques (logiciel de réservation...)

Dans un second temps, une étude est en cours afin de reprendre en régie, courant 2024, la gestion de ces sites.

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 90 000 (subvention AMIS) + 150 000 euros (saisonniers)
 - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 50 000 + 90 000
 - CTM autres (1 job, 1 saisonnier) : 100 000

B.I.4.1.2. Programme : Événementiels sur les sites

a) Animation et gestion des sites ouverts au public

Objectif

Ce programme consiste à animer les sites gérés par la Parc (Domaine d'ÉMERAUDE, Château DUBUC, Réserve naturelle de la caravelle, réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne) afin de les valoriser.

Ce programme doit répondre aux exigences de l'axe de la charte du PNRM « Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc ».

« Cette problématique de quête identitaire concerne le Parc Naturel Régional de la Martinique, qui cherche à allier préservation et valorisation de l'ensemble des patrimoines martiniquais. Il s'agit en effet pour le Parc d'aider à la transmission du patrimoine culturel martiniquais, notamment de la culture créole, et de revivifier cette culture en révélant l'ancrage des traditions populaires dans la vie quotidienne. Son action doit répondre plus particulièrement à un enjeu de valorisation de la culture créole comme élément de réappropriation de l'identité et du patrimoine martiniquais. »¹

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 245 000
- ✓ Recettes
 - CTM : 185 000
 - DAC : 50 000
 - Participants : 10 000

b) Valorisation et découverte des patrimoines

Objectif

Les temps forts pour l'année 2024 :

- Les randonnées
- Les balades nautiques
- Participation aux journées mondiales à thème

L'objectif des randonnées et balade consistent à partir à la découverte de notre territoire, afin de mieux comprendre et connaître les richesses remarquables qui composent la nature, le patrimoine bâti, la culture et les savoir-faire du Parc

Ce programme étalé sur l'année et ouvert au grand public comprend l'organisation de randonnées et de balades mais également la mise en place de sorties nautiques afin de découvrir nos anses et îlets.

Il s'agit donc de promouvoir le savoir-faire des artisans et des artistes du territoire ainsi que la mise en place d'ateliers afin de permettre aux participants de mieux connaître leur patrimoine

Pour ce qui concerne les sorties nautiques l'objectif est :

- De faire connaître le milieu naturel marin et littoral de la Martinique
- De rendre accessible les milieux naturels protégés grâce à la transmission de connaissances scientifiques (géologie, ornithologie, botanique, réglementation...)
- D'animer le territoire dans le respect des biotopes : visites encadrées et limitées

Pour ce qui est des journées à thème :

- La journée mondiale des zones humides qui a lieu chaque année le 2 février, en souvenir de la signature de la Convention de RAMSAR. Ce traité intergouvernemental vise à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides dotées de grandes richesses écologiques.
- La Journée mondiale de l'eau est une journée Instituée par l'Organisation des Nations Unies depuis 1992, elle est célébrée le 22 mars de chaque année.
- Chaque année, le temps d'un week-end, les Rendez-vous aux jardins sont l'occasion d'accéder à des jardins représentatifs de la richesse et de la diversité d'un patrimoine vert exceptionnel, historique ou contemporain. En l'occurrence il s'agit là de mettre en avant les jardins du domaine d'ÉMERAUDE avec son label « Jardin Remarquable ».
- Journée du Patrimoine

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 79 000
 - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 43 000
 - ODE : 10 000
 - Participants : 26 000

c) Education à l'environnement

Objectif

Le PNR depuis sa création en 1976 a engagé auprès de la population et particulièrement des jeunes de la communauté scolaire une action d'éducation permanente à l'environnement. L'éducation et la formation à l'environnement et au territoire est le premier vecteur de l'action d'un Parc : elle est nécessaire pour informer, sensibiliser, mobiliser, convaincre et contractualiser pour l'action. Corrélativement, elle implique l'ensemble des savoir-faire des équipes des Parcs. »

Le Parc Naturel Régional de Martinique développe des programmes et des actions originales pour mettre en œuvre les quatre objectifs pédagogiques ci-dessous

- Découvrir le territoire et le faire découvrir à d'autres,
- Comprendre la complexité de l'environnement et les enjeux du territoire,
- Mobiliser et convaincre pour une action citoyenne et durable sur les territoires,
- Agir et Participer avec les forces vives du territoire

Il s'agit donc pour le PNRM de :

- *Faire découvrir* nos sites (Domaine d'Émeraude, Réserve naturelle de la Caravelle, Réserve Ornithologique des Ilets de Sainte Anne, le Château Dubuc ou autre site d'intérêt majeur)
- *Faire Comprendre*. Appréhender la complexité de l'environnement naturel, social, humain, économique Comprendre les différents modes de gestion du territoire. Comprendre la responsabilité de l'homme et son rôle pour l'avenir du territoire
- *Agir ensemble*. Promouvoir la communication, le développement d'une citoyenneté active, ...

Dans le cadre de cet objectif qui consiste à faire découvrir, connaître et apprécier les richesses de notre territoire, le PNRM mettra en œuvre les actions d'animations ci-dessous pour les écoles :

- La mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du catalogue pédagogique
- La création d'une aire éducative
- Mise en place d'une classe nature
- La création de supports pédagogiques

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 104 000
 - Dépenses d'investissement : 0 euros
- ✓ Recettes
 - CTM : 73 000
 - ODE : 15 000
 - Participants : 16 000 000

d) Activités équestres

Objectif

Il s'agit en 2024, de clore cette activité qui ne peut plus être viable du fait du vieillissement des animaux et du fait que nous ne valorisons plus le moulin de Vald'or.

Coût et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 8 000

- ✓ Recettes
 - CTM : 8 000

B.I.4.2. Mesure 25 : mettre en place des outils de communication et de sensibilisation à la richesse du patrimoine naturel et culturel

B.I.4.2.1. La stratégie de communication

objectifs

Réaliser l'ensemble des actions visant à promouvoir l'image de l'institution

- ✓ Améliorer la notoriété et la connaissance de l'institution auprès du grand public
- ✓ Valorisation les métiers des agents et travaux du Parc
- ✓ Mettre en place des outils de communication en adéquation avec les objectifs fixés

Cela passera en 2024 par :

a) La **promotion et valorisation des sites**

- Elaborer, concevoir et réaliser les différentes campagnes promotionnelles afin d'améliorer la notoriété et le Traffic sur l'ensemble de nos sites : Domaine d'Emeraude, Château Dubuc Relais de Saint-Pierre.
- Définir la politique touristique sur l'ensemble des sites du Parc Naturel de Martinique

Les actions prévues dans ce cadre sont :

- Campagne promotionnelle dans les magazines des compagnies aériennes dans le cadre des grandes vacances
- Support de communication : stop trottoir tournant, Beach flag, kakémono, etc.
- Parutions dans le France Antilles et sur le web des activités
- Conception et impression de divers support de communication : dépliant, affiches, brochures, carnet de route
- Conception, réalisation et fabrication de goodies
- Contrat de distribution des documents promotionnels sur toute la Martinique
- Visites virtuelles
- Signalétique
- Réimpression de dépliant
- Encarts publicitaires
- Commande polos agents d'accueil des sites
- Cérémonies des vœux
- Cadeaux Institutionnels (Unesco, PNM, achat jeux en lien avec les missions du Parc)
- Cadeaux de fin d'année pour le personnel et les élus

b) **Promotion institutionnelle**

- Visite des élus sur les sites
- Réaliser des visites avec le personnel sur l'ensemble des sites
- Commande polos agents
- MAJ annonce presse Missions Parc + diffusion presse locale)
- Conception et Impression Rapport d'activités

c) **Le Développement du Site internet**

Il conviendra de faire vivre le site internet du PNRM conformément à la Charte : « *Outil d'information et de valorisation en temps réel des actions du Parc, le site Internet donne à voir de manière vivante, attractive et pédagogique les ressources du territoire et l'offre d'activités proposées par le Parc Naturel Régional de*

la Martinique dans le but de les faire connaître. Conçu comme un véritable portail de l'environnement et de la culture du Pays Martinique, il valorise les études réalisées par le Parc Naturel en invitant à découvrir les espèces faunistiques et floristiques, les savoir-faire, les arts, cultures et traditions martiniquaises et sera enrichi à travers une plate-forme au fur et à mesure de l'avancement du Parc Naturel dans l'acquisition de connaissances. Le site du Parc Naturel a également pour objectif de rapprocher le Parc Naturel des habitants de son territoire et de mieux faire connaître ses missions et actions Outil d'information de la vie du Parc et de ses partenaires, ce site doit permettre une grande interactivité en créant notamment des liens vers des sites partenaires (communes, communautés de commune, Comité Martiniquais du Tourisme etc...). Il s'agit d'en faire une véritable vitrine des actions menées en partenariat avec les acteurs institutionnels et privés du territoire ».

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 130 000
 - Dépenses d'investissement : 0 euros
- b) Recettes
 - CTM : 130 000

B.I.4.2.4. Organisation d'un séminaire Urbanisme / Paysage / Energie

Objectif

Il s'agit durant l'année 2024, d'organiser en Martinique, en partenariat avec la fédération es Parcs, un séminaire autour de l'urbanisme, des paysages et de l'énergie.

Il est attendu une cinquantaine de participants venant des Parc naturels régionaux de France

Cout et plan de financement

- ✓ Dépenses :
 - Dépenses de fonctionnement : 121 000
- ✓ Recettes
 - Participants : 121 000

B.I.4.3. Mesure n° 21 : Relancer le conseil scientifique et culturel

Il s'agira courant 2024, de relancer le conseil scientifique et culturel du PNRM. Il a pour missions principales l'éclairage, le conseil, l'expertise, la veille quant aux travaux issus de la recherche scientifique, la pédagogie. Il doit-être sollicité pour fournir des avis et des éclairages afin d'impulser, d'accompagner et suivre des activités de recherches et d'études en lien avec les missions et objectifs du PNRM dans une démarche d'aide à la décision.

A partir des missions PNRM, il s'agira de mettre en place et d'animer des rencontres scientifiques chaque fois que nécessaire pour proposer des axes de recherches, des axes de résolutions et d'accompagnement à la mise en œuvre de solutions et par souci de rationalisation autour des problématiques de protection, d'aménagement, de connaissance et d'animation du territoire.

B.I.4.4. Mesure 27 : crédibiliser l'action du Parc par une information et une évaluation adaptée

Le PNRM a mis en place un contrôle de gestion qui permet d'évaluer de façon transversale les activités des différentes directions et directement rattachée au Directeur Général des Services pour suivre, animer dans un souci de performance les programmes d'actions annuels.

Ainsi, un outil de programmation et de mise en place de ses actions a été réalisé. Il conviendra donc que chaque chargé d'opération s'approprie les fiches actions et les tableaux de bord

B.II. Détail du projet de budget principal 2024

B.II.1. Rétrospectives de l'année 2023

B.II.1.1. Le calendrier budgétaires

Plusieurs décisions budgétaires ont ponctué l'année 2023 :

- Vote du BP du budget principal le 5 avril 2023 (délibération n°23-24)
- Vote du BP du budget annexe le 5 avril 2023 (délibération n°23-25)
- Vote du CA du budget principal le 5 avril 2023 (délibération N°23-20)
- Vote du CA du budget annexe le 5 avril 2023 (délibération n° 23-21)
- DM1 du budget annexe le 11 juillet 2023 (délibération n°23-45)
- DM2 du budget annexe le 29 novembre 2023 (délibération n°23-75)
- DM1 du budget principal du 29 novembre 2023 (délibération n°23-74)

B.II.1.2. Le Bilan financier de l'année 2023

Dans l'état actuel de nos prévisions pour ce qui est du Compte Administratif 2023, il devrait être voté avec un déficit significatif pour ce qui est du budget principal. Ce déficit est dû au fait que :

- o Les subventions au programme d'actions que nous accorde annuellement la CTM n'ont pas été instruites pour l'année 2023 alors que le programme a été réalisé pour l'essentiel. Nous n'avons donc encore pu disposer de 1,7 millions d'euros en fonctionnement et 800 000 euros en investissement de l'année 2023
- o Les actions pour lesquels nous émargeons aux financements européens ne sont pas instruites, notamment pour ce qui est du FEADER (porc créole, café, agroforesteries...)
- o Nous avons mis en œuvre en tant que maître d'ouvrage délégués, 2 opérations pour le compte de la CTM pour lesquelles nous n'avons pu disposer des dotations correspondant à ces programmes. Il s'agit notamment :
 - De la reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO
 - De la gestion de la réserve naturelle A Falco

Par ailleurs, en plus de ces sommes, nous devons faire remonter les rapports d'activités afin de récupérer :

- Le solde des fonds verts
- Le solde du programme d'actions 2022

Enfin au regard des préconisations de l'audit financier, même si la demande a été effectuée par le PNRM à 2 reprises, la réévaluation des dotations statutaires n'a toujours pas été instruite au niveau de la CTM. Il est utile de rappeler que le niveau des charges structurelles (salaire des titulaires et CDI, charges de structures ...) étant actuellement supérieures à la dotation qui n'a pas été réévaluée depuis 2012.

Ainsi, en attendant la réponse de la CTM à notre demande, pour ce qui est des orientations budgétaires 2024, nous développerons un scénario sur la base des dotations actuelles.

B.II.2. Présentation comptable du projet de budget 2024

B.II.2.1. Recettes de fonctionnement

Au regard des prévisions budgétaires établies en fonction des éléments connus à ce jour et des arbitrages réalisés, les recettes réelles de fonctionnement sont attendues en légère baisse par rapport à 2023.

Le projet de budget 2024 ferait ressortir des recettes de fonctionnement à **11 127 689,60** euros (hors intégration des résultats et des reports des années antérieures).

Les dotations qui resteraient stables par rapport à 2023 seraient :

- La dotation de la CTM (3 405 000 d'euros, ainsi que la dotation pour les ex-agents de la FMOTSI pour 289 238 euros).
- La dotation de fonctionnement de l'Etat pour le PNRM (150 000 euros)
- La dotation des communes (130 000 euros)
- La dotation des EPCI (63 000 euros)

Pour ce qui est des subventions attendues et compte tenu du programme d'actions envisagé :

- La subvention via les financements européens serait de l'ordre de 1,2 millions d'euros
- Les subventions de fonctionnement de la CTM seraient :
 - o Stables à hauteur de 1 705 000 euros pour le programme d'actions annuel en fonctionnement
 - o D'environ 1,4 Millions d'euros pour les subventions CTM « autres » que le programme d'actions
- D'autres recettes sont également prévues, provenant de partenaires institutionnelles pour ce qui est des programmes d'actions. Par ordre d'importance, les principaux contributeurs sollicités seront notamment :
 - o Le « Fonds verts » à hauteur d'un peu plus e 500 000 euros.
 - o L'ODE avec qui une convention sera signée avec plus de 400 000 euros de subvention demandées
 - o L'OFB pour près de 130 000 euros
 - o La DAC pour environ 110 000 euros

Enfin, nous n'avons encore pu établir le budget définitif au regard des recettes tant en investissement qu'en fonctionnement compte tenu des interrogations actuelles sur :

- Le Programme opérationnel pour lequel nous ne disposons pas encore du document définitif
- Du nouveau contrat de convergent et de transformation qui n'est pas encore acté.



BP 2024- BUDGET PRINCIPAL						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Nature	R/O	Lib. Nature	BP 2024	BP 2023	BP + DM1 2023
DD2	R	Résultat reporté		€	€	€
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			110 000,00 €	30 000,00 €	210 471,79 €
013	6419	R	Remb sur rémunérations du personnel	100 000,00 €	20 000,00 €	209 471,79 €
013	6459	R	Remb charges séc. Société et prévoyance	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			174 000,00 €	230 840,00 €	129 000,00 €
70	70388	R	Autres redevances et recettes diverses	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
70	70388	R	Autres redevances et recettes diverses	173 000,00 €	229 840,00 €	128 000,00 €
70	70841	R	Aux budgets annexes régies CCAS et CE			
70	70841	R	Aux budgets annexes régies CCAS et CE			
70	7088	R	Autres produits d'activités annexes			
70	7088	R	Autres produits d'activités annexes	- €	0,00 €	- €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			10 973 813,25 €	13 819 080,78 €	18 220 780,88 €
74	741	R	Régularisation FCTVA Fonctionnement			
74	74718	R	Etat : Dotation de fonctionnement du PIRFM	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
74	74718	R	Etat : Sécurité	- €	104 313,00 €	- €
74	74718	R	Subvention télétravail	- €	106 826,14 €	- €
74	74718	R	Etat : Réserves nationales de France	- €	0,00 €	- €
74	74718	R	Etat : programme d'actions	528 975,00 €	518 325,00 €	535 425,00 €
74	74718	R	Etat : Fonds verts	602 000,00 €	650 927,54 €	435 607,00 €
74	74718	R	Etat PEC	- €	0,00 €	- €
74	74718	R	Etat ODEADOAT	- €	95 744,80 €	7 744,80 €
74	74718	R	DAC : programme d'actions	109 950,00 €	172 000,00 €	25 000,00 €
74	74718	R	MTES : programmes d'actions	- €	0,00 €	128,20 €
74	7472	R	CTM - Statutaire	3 405 000,00 €	3 405 000,00 €	3 405 000,00 €
74	7472	R	CTM-FMOTSI	289 238,00 €	289 238,00 €	289 238,00 €
74	7472	R	Régularisation compensation conventionnelle (report PNRM)	- €	0,00 €	- €
74	7472	R	CTM - Programme d'actions	1 705 782,00 €	3 049 510,42 €	3 200 885,73 €
74	7472	R	CTM autres	1 368 426,04 €	1 492 626,46 €	1 846 880,67 €
74	7472	R	CTMCT	41 500,00 €	175 200,00 €	158 000,00 €
74	7472	R	CTM Dotation complémentaire	- €	0,00 €	- €
74	7472	R	CTM 1job. 1 saisonnier	- €	136 773,89 €	- €
74	74741	R	Communes membres du GFP	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
74	74741	R	Communes programmes d'actions	- €	0,00 €	- €
74	74751	R	GFP de rattachement	63 615,70 €	63 615,70 €	63 615,70 €
74	74751	R	CACEM	65 000,00 €	0,00 €	- €
74	74751	R	CAP Nord	20 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €
74	74751	R	CAESM	35 000,00 €	10 000,00 €	- €
74	74758	R	Autres groupement	- €	298 660,06 €	- €
74	74758	R	SMEM	- €	0,00 €	- €
74	7477	R	Reliquat recettes café agricole typica	- €	0,00 €	- €
74	7477	R	Budget communaut. Et fonds structurels	1 249 884,31 €	2 607 095,22 €	2 387 235,03 €
74	7478	R	ADEATE	108 646,10 €	36 029,24 €	67 519,90 €
74	7478	R	PTME	- €	0,00 €	- €
74	7478	R	Conservatoire Botanique	- €	0,00 €	- €
74	7478	R	OFB	128 906,10 €	47 696,76 €	35 637,88 €
74	7478	R	ODE	437 900,00 €	112 115,50 €	327 994,98 €
74	7478	R	ONF	- €	72 863,00 €	75 000,00 €
74	7478	R	SACEM	- €	0,00 €	- €
74	7478	R	SMEM	35 000,00 €	20 000,00 €	- €
74	7478	R	AFD	- €	0,00 €	- €
74	7478	R	PNRM	18 000,00 €	3 500,00 €	- €
74	7478	R	Common Ground	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
74	7478	R	MNHN	20 000,00 €	0,00 €	- €
74	7488	R	Autres attributions et participations	- €	0,00 €	- €
7478	7478	R	autres organismes (Atout France)	60 000,00 €	0,00 €	- €
7478	7478	R	Fondation du patrimoine	- €	0,00 €	- €
74	7488	R	PNRM participation 2024			
74	7488	R	Autres attributions et participations			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			- €	0,00 €	- €
75	7588	R	Autres produits de gestion courante	- €	0,00 €	- €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			- €	2,00 €	177,00 €
77	7718	R	Autres prod Except sur opé de gestion	- €	0,00 €	7,00 €
77	773	R	Mandats à annuler sur exercice antérieur	- €	0,00 €	- €
77	773	R	Mandats à annuler sur exercice antérieur	- €	0,00 €	- €
77	7785	R	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	- €	0,00 €	- €
77	7788	R	Produits exceptionnels divers	- €	0,00 €	370,00 €
042	OPERATION D'ORDRE			269 876,35 €	398 513,78 €	398 513,78 €
77	7761	O	Différences sur réalisations (négatives) transférées en investissement	- €	0,00 €	- €
77	7768	O	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement	- €	0,00 €	- €
77	777	O	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	269 876,35 €	398 513,78 €	398 513,78 €
043	OPERATION D'ORDRE			- €	617 073,22 €	- €
43		RO	opération d'ordre à l'initiateur de la section	- €	617 073,22 €	- €
				11 127 689,80 €	15 259 140,34 €	14 134 788,04 €

B.II.2.2. Dépenses de fonctionnement

a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général du projet de budget 2024, (hors report) sont estimées à 4 400 009,90 euros. Elles sont en baisse par rapport aux estimations du DOB 2023 de 440 000 euros environ.

b) Les charges de personnel

En comparant les orientations budgétaires 2023 et 2024, les charges de personnels devraient augmenter par rapport à 2023. (6 211 000 euros en 2024 par rapport à 6 030 000 euros prévus aux orientations budgétaires en 2023). Il est quand même utile de préciser que les dépenses réelles en termes de charges de personnel sur l'exercice 2023 a été d'environ 6 134 000 euros sur le budget principal.

La construction du budget lié aux charges de personnel s'appuie sur une double volonté de gestion raisonnée et de mise en adéquation des services au regard des besoins du PNRM.

Cela se traduit par une réflexion à chaque vacance de poste sur l'organisation du remplacement, sur les opportunités d'évolution, de mutualisation, de mobilité interne afin d'optimiser les moyens de la collectivité.

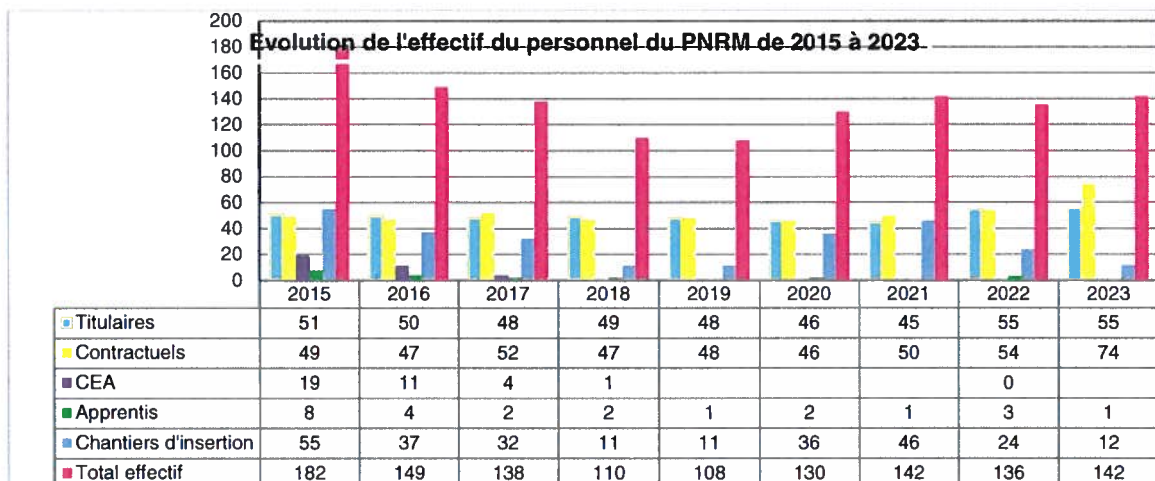
Augmentation à prévoir :

- à partir du 1er janvier 2024, tous les fonctionnaires se voient attribuer 5 points d'indice de plus, soit 25 euros bruts de plus par mois soit plus de 40 000 euros pour le PNRM par an
- Complémentaire santé et prévoyance. Depuis 2007, dans le cadre de leur politique d'accompagnement social à l'emploi, les collectivités locales et leurs établissements ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou à un accident Intervention du PNRM pour chaque agent à hauteur de 25 euros pour le risque santé et 13 euros pour le risque prévoyance Prévention santé soit environ 60 à 70 000 euros de plus par an pour le PNRM
- Augmentation de la valeur des chèques, déjeuner qui passera de 8,1 à 11,52 euros à compter du 1er janvier 2024 ce qui augmentera la part du PNRM pour l'année de plus de 40 000 euros
- Application de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en février 2024 pour environ 28 000 euros

Ce sont donc environ 180 000 euros de plus au 012 en dehors des augmentations prévus du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui faudra dégager dans le budget pour l'ensemble des ces augmentations.

c) Evolution des effectifs de 2015 à 2023

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Titulaires	51	50	48	49	48	46	45	55	55
Contractuels	49	47	52	47	48	46	50	54	74
CEA	19	11	4	1				0	0
Apprentis	8	4	2	2	1	2	1	3	1
Stagiaire									0
Chantiers d'insertion	55	37	32	11	11	36	46	24	12
Total effectif	182	149	138	110	108	130	142	136	142



Il est à souligner 2 départs à la retraite en fin 2023 au sein des effectifs du PNRM.

Des recrutements sont prévus dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'actions en 2024. Il s'agit :

- D'un poste de chargé de mission dans le cadre du programme de suivi des chiroptères (chimagua)
- Un poste à l'observatoire martiniquais de la biodiversité
- Quatre postes supplémentaires de gardiens de l'environnement avec 2 notamment affectés au bien UNESCO
- Un poste de chargé de mission dans le cadre de la transition énergétique
- Un poste de chargé de mission dans le cadre de la sensibilisation à la reconnaissance au patrimoine mondial
- Un poste de chargé de mission dans le cadre du programme madibiosource
- Des postes de saisonniers sont également prévus pour l'animation des sites.

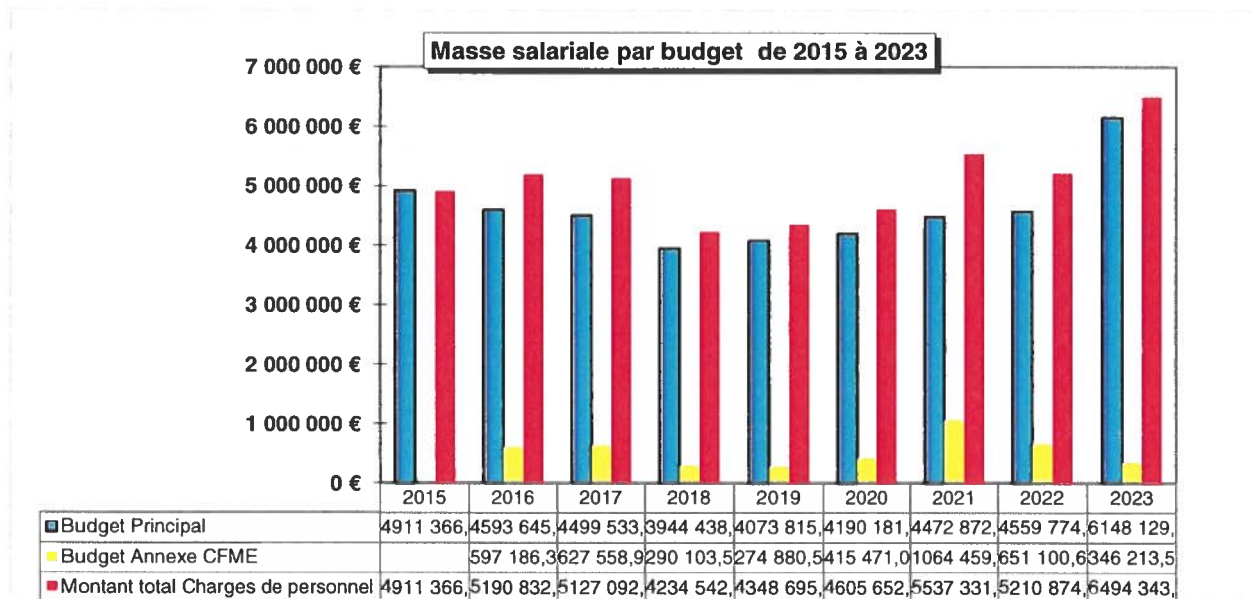
Il est à souligner que compte tenu du fait que l'essentiel de notre programme d'actions est basé sur des projets qui ont une durée déterminée et sont financés par des subventions, un nombre significatif d'emplois est pourvu :

- Sous la forme de contrats de projet, financés par le programme d'actions
- De contrats saisonniers liés notamment à la saison touristique afin d'animer les sites ouverts au public.

d) Evolution de la masse salariale

La masse salariale a subi une augmentation en 2023, afin de mettre en place le programme d'actions. Le montant mensuel de la masse salariale 2023 est consigné dans le tableau ci-dessous. Il est à souligner que l'effectif des contractuel dépassé l'effectif des titulaires au sein de l'institution...

BUDGET PRINCIPAL PNRM													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total ou Moyenne par Mois
Titulaires effectif PNRM	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	56	55	55
Masse Titulaires PNRM	236 690,18 €	238 862,99 €	238 797,11 €	247 332,95 €	248 137,53 €	247 803,40 €	252 586,12 €	253 659,28 €	253 565,96 €	253 955,37 €	256 184,76 €	249 532,35 €	2 977 108,01 €
Titulaire en détachement effectif		2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	2
Masse Titulaire en détachement		12 560,12 €	1 570,02 €	1 570,02 €	1 570,02 €	1 570,02 €	1 593,56 €	1 593,56 €	1 632,99 €	1 672,41 €	1 672,41 €	1 672,41 €	28 677,54 €
Contractuels effectif PNRM	60	59	59	59	59	67	80	79	65	65	67	70	66
Masse Contractuels PNRM	236 277,85 €	235 393,42 €	235 457,61 €	237 570,24 €	237 910,99 €	254 148,19 €	292 577,63 €	290 762,57 €	245 632,14 €	269 412,46 €	272 516,76 €	281 304,78 €	3 088 959,64 €
Masse apprentis	2 711,50 €	2 711,50 €	2 533,82 €	2 521,16 €	2 770,34 €	2 770,34 €	2 947,61 €	2 947,61 €	1 018,63 €	958,91 €	1 100,71 €	909,10 €	25 901,23 €
Horaires indiciaire du PNRM effectif	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	1	1	1
Masse Horaires indiciaires	451,63 €	169,35 €	451,63 €	1 129,08 €	1 354,90 €	677,45 €	903,25 €	2 314,90 €	- €	438,67 €	658,01 €	438,67 €	8 987,56 €
Stagiaire Ecoles effectif	2	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0		1
Masse Stagiaire Ecoles	757,56 €	1 228,52 €	1 228,52 €	1 219,05 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 433,65 €
Total effectif PNRM	121	122	122	122	120	128	141	141	126	125	126	128	127
Total Masse Salariale PNRM	476 888,72 €	490 915,91 €	480 030,71 €	491 342,51 €	491 743,79 €	506 963,40 €	550 603,18 €	551 277,92 €	501 849,72 €	526 437,82 €	532 132,65 €	533 857,31 €	6 134 067,63 €



e) Décisions prises dans le cadre de la gestion des ressources humaines

D'autres décisions ont été prises en cours d'année 2023 concernant la gestion des ressources humaines. Il s'agit notamment :

- les durées hebdomadaires de travail ont été arrêtées lors du conseil syndical du 29 novembre 2023 (délibération n°23-76) afin de se conformer aux dispositions de l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (Modalité d'application des 1607 heures),
- une décision a également été prise concernant l'application du télétravail au sein de l'institution.

BP - 2024- BUDGET PRINCIPAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature		BP 2024	BP 2023	BP+ DM1 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		4 271 372,47 €	6 895 423,84	5 871 606,82
011	605	Achats de matériel,équipem. et travaux	174 879,87 €	310 900,15	649 356,02
011	605	Achats de matériel,équipem. et travaux	8 000,00 €	67 938,42	53 925,32
011	60611	Eau et assainissement	10 000,00 €	16 259,71	10 000,00
11	60611	Eau et assainissement	2 000,00 €	2 000,00	500,00
011	60612	Energie - Electricité	30 000,00 €	14 740,29	50 000,00
011	60612	Energie - Electricité	2 500,00 €	2 500,00	625,00
11	60621	Combustible et carburant	11 101,00 €	3 101,00	3 101,00
011	60622	Carburants	15 000,00 €	30 000,00	20 000,00
011	60622	Carburants	24 350,00 €	36 640,00	31 325,00
011	60623	Alimentation	1 000,00 €	-	1 000,00
011	60623	Alimentation	10 060,10 €	25 410,10	14 529,28
011	60624	Produits de traitement	2 000,00 €	10 000,00	2 000,00
011	60624	Produits de traitement	700,00 €	11 208,12	4 896,00
011	60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00 €	6 000,00	2 000,00
011	60628	Autres fournitures non stockées	- €	13 755,76	13 386,52
011	60631	Fourniture d'entretien	24 200,00 €	35 000,00	30 000,00
	60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00 €	10 000,00	2 000,00
011	60632	Fournitures de petit équipement	72 540,00 €	69 017,30	81 979,02
011	60636	Vêtements de travail	1 000,00 €	313 366,92	1 000,00
011	60636	Vêtements de travail	46 000,00 €	47 872,50	50 478,04
011	6064	Fournitures administratives	2 000,00 €	10 000,00	3 000,00
011	6064	Fournitures administratives	8 800,00 €	10 300,00	10 300,00
11	6065	Livres, disques	- €	500,00	125,00
011	6068	Autres matières et fournitures	4 000,00 €	396 482,36	5 000,00
011	6068	Autres matières et fournitures	36 500,00 €	225 153,00	212 036,44
	611	Contrats de prestations de services	1 275 968,03 €	1 682 561,35	1 405 356,40
011	611	Contrats de prestations de services	2 000,00 €	10 000,00	2 000,00
011	6132	Locations immobilières	- €	-	-
011	6132	Locations immobilières	- €	16 500,00	600,00
11	61358	Location mobilières / autres	10 000,00 €	18 280,00	15 000,00
11	61358	Location mobilières/ autres	11 000,00 €	197 638,81	157 376,50
11	61358	Location mobilière/ autres	25 000,00 €	11 280,00	25 808,75
011	614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00 €	1 000,00	1 000,00
11	615221	Bâiments publics	30 000,00 €	66 947,00	49 000,00
11	615228	Autres bâtiments	- €	11 139,25	-
011	615228	Autres bâtiments	- €	-	38 000,00
011	61551	Matériel roulant	30 000,00 €	3 604,00	40 000,00
011	61551	Matériel roulant	30 000,00 €	67 508,50	55 108,50
011	61558	Autres biens mobiliers	1 000,00 €	10 155,35	1 000,00
011	61558	Autres biens mobiliers	- €	13 311,65	9 754,39
011	6156	Maintenance	5 000,00 €	5 450,00	5 000,00
011	6156	Maintenance	91 700,00 €	179 659,23	185 401,37
11	6161	Primes d'assurance	50 000,00 €	20 000,00	50 000,00
11	6161	Primes d'assurance	- €	-	-
011	617	Etudes et recherches	930 978,00 €	1 067 264,85	828 642,00
011	6182	Documentation générale et technique	10 000,00 €	25 000,00	10 000,00
011	6182	Documentation générale et technique	- €	-	97,65
011	6184	Verst. à des organismes de formation	12 000,00 €	12 466,22	12 000,00
011	6184	Verst. à des organismes de formation	154 237,00 €	95 766,12	52 219,73
011	6185	Frais de colloques et séminaires	46 000,00 €	46 000,00	48 890,00
011	6188	Autres frais divers	15 000,00 €	50 000,00	40 000,00
011	6188	Autres frais divers	47 825,97 €	37 438,54	50 345,12
011	6225	Indemn. au comptable et aux régisseurs	- €	1 000,00	-
011	62268	Honoraires divers	20 000,00 €	5 000,00	20 000,00
011	62268	Honoraires	3 000,00 €	17 129,87	5 956,44
11	62268	honoraires divers	- €	25 000,00	35 000,00
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	15 000,00	-
011	6228	Divers	1 000,00 €	81 909,46	1 000,00
011	6228	Divers	52 000,00 €	28 039,39	81 155,50
011	6231	Annonces et insertions	- €	-	-
011	6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	27 579,46	41 064,23
011	6232	Fêtes et cérémonies	20 000,00 €	11 585,48	60 000,00
011	6232	Fêtes et cérémonies	104 000,00 €	161 529,05	138 723,48
11	6233	Foires et expositions	- €	27 185,00	-
011	6233	Foires et expositions	9 000,00 €	58 835,00	67 018,35
	6234	Réceptions	600,00 €	10 185,00	600,00
11	6234	Receptions	53 000,00 €	132 652,45	135 959,56
011	6236	Catalogues et imprimés	- €	20 000,00	-
011	6236	Catalogues et imprimés	254 492,50 €	131 772,01	118 655,35
011	6236	Publications	- €	13 769,30	13 769,30
011	6238	Divers	51 000,00 €	77 188,13	51 000,00
011	6238	Divers	- €	183 333,59	288 481,26



011	6241	Transports de biens	- €	4 232,16	2 281,88
11	6245	Transport	80 000,00 €	62 600,00	42 600,00
011	6247	Transports du personnel	- €	7 239,30	8 466,31
011	6248	Divers	- €	9 223,67	-
011	6248	Divers	69 300,00 €	29 641,66	27 251,20
011	6251	Voyages et déplacements missions	10 000,00 €	25 670,60	15 000,00
11	6251	Voyages et déplacements missions	132 140,00 €	158 167,94	157 654,51
011	6256	Voyages et déplacements missions	- €	39 327,23	18 442,23
011	6261	Frais d'affranchissement	3 000,00 €	2 500,00	3 000,00
011	6261	Frais d'affranchissement	1 800,00 €	10 200,00	10 050,00
011	6262	Frais de télécommunications	60 000,00 €	40 000,00	60 000,00
011	6262	Frais de télécommunications	12 700,00 €	28 190,60	24 380,00
11	627	Services bancaires et assimilés	2 000,00 €	-	3 000,00
	6282	Frais de gardiennage	- €	20 000,00	-
011	6282	Frais de gardiennage	- €	5 000,00	10 445,51
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	- €	15 793,39	412,30
011	6288	Autres services extérieurs	10 000	30 000,00	10 000,00
011	6288	Autres services extérieurs	31 000,00 €	41 667,40	60 076,36
011	637	Aut imp taxes versement réint. (aut. Organ.)	20 000,00 €	20 000,00	25 000,00
011	637	Aut imp taxes versement réint. (aut. Organ.)	- €	-	-
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		6 211 000,00 €	8 181 000,00	6 211 000,00
012	6331	Versement de transport	75 000,00 €	55 000,00	55 000,00
012	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	30 000,00 €	5 000,00	5 000,00
012	6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	80 000,00 €	60 000,00	60 000,00
12	64111	Rémunération principale	2 158 415,75 €	1 950 000,00	2 000 000,00
012	64112	supplément fam. ind. indemn. Resid	8 000,00 €	30 000,00	30 000,00
12	64113	NBI	20 000,00 €	-	-
012	64118	Autres indemnités	250 000,00 €	200 000,00	200 000,00
012	64131	Rémunérations	3 158 584,25 €	2 310 000,00	2 310 000,00
012	64138	Autres indemnités	5 000,00 €	30 000,00	30 000,00
012	64168	Autres emplois d'insertion	- €	50 000,00	50 000,00
012	6417	Rémunérations des apprentis	25 000,00 €	30 000,00	30 000,00
012	6451	Cotisations A.F.U.R.S.S.A.F.	85 000,00 €	650 000,00	650 000,00
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	60 000,00 €	500 000,00	500 000,00
012	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	90 000,00 €	60 000,00	60 000,00
012	6456	Versement FNC	- €	60 000,00	60 000,00
012	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis	1 000,00 €	1 000,00	1 000,00
012	6458	Cotisations aux autres organismes soc.	70 000,00 €	70 000,00	70 000,00
012	6472	Prestations familiales directes	- €	-	-
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00 €	10 000,00	10 000,00
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	- €	-	-
012	6478	Autres charges sociales diverses	80 000,00 €	70 000,00	70 000,00
012	64831	Indemnités aux agents	- €	-	-
012	6488	Autres charges	- €	20 000,00	20 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		300 000,00 €	322 407,00	322 407,00
042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	- €	-	-
042	6811	Dotations amortissements immobilisations	300 000,00 €	322 407,00	322 407,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		- €	617 073,22	-
043		opération d'ordre à l'intérieur de la section	- €	617 073,22	-
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		191 100,00 €	799 253,00	712 968,00
05	651	Redevances concessions-brevets	-	-	-
05	65311	Indemnités de fonction	40 000,00 €	100 000,00	80 000,00
05	65311	Indemnités de fonction	- €	-	-
05	65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00 €	30 000,00	5 000,00
05	65312	Frais de mission et de déplacement	- €	1 557,00	-
05	65313	Cotisations de retraite	100,00 €	5 300,00	100,00
05	6541	Ceances admises en non valeur	- €	30 000,00	-
05	6574	Subventions de fonct. Associations, aut	45 000,00 €	85 000,00	80 000,00
05	6574	Subventions de fonct. Associations, aut	100 000,00 €	151 000,00	151 500,00
05	65888	Autres charges diverses de gestion courante	1 000,00 €	1 000,00	1 000,00
05	657363	Etablissements rattachés à caractère administratif	- €	395 396,00	395 396,00
06	CHARGES FINANCIERES		10 100,00 €	8 100,00	10 100,00
06	66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 100,00 €	8 100,00	8 100,00
06	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créateurs	2 000,00 €	-	10 000,00
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 573,12 €	90 000,00	879 176,35
07	6718	Charges exceptionnelles	- €	-	-
07	6718	Charges exceptionnelles	-	-	-
07	673	Taxes annuelles	5 000,00 €	50 000,00	42 000,00
07	678	Autres charges exceptionnelles	10 573,12 €	-	637 176,35
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	83 544,01 €	405 883,48	319 499,87
022	022	DEPENSES IMPREVUES	85 000,00 €	-	-
			11 127 689,80 €	15 259 140,34	14 134 786,04

B.II.2.3. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées pour l'année 2024 à 5 380 036,65 euros. Elles proviennent notamment :

- D'un peu plus de 1,88 millions d'euros sollicités auprès des fonds européens
- Des 800 000 euros des financements récurrents de la CTM au programme d'actions annuel
- De 700 000 euros de financement autre que le programme d'actions annuel de la CTM
- De 600 000 euros de l'ADEME
- De l'Etat (fond vert et autres) pour un montant d'environ 500 000 euros
- Du conservatoire du littoral et de l'OFB à hauteur de 100 000 euros chacun
- De la DAC à hauteur de 50 000 euros

Il est à noter que ces recettes sont plus ou moins stables par rapport aux orientations budgétaires 2023 (5 900 369,49 €)

BP 2024- BUDGET PRINCIPAL					
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Nature	Lib. Nature	BP 2024	BP 2023	BP + DM1 2023
001	20	REPORT DU SOLDE D'EXECUTION	- €	3 682 548,44	3 682 548,44
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 544,01 €	405 883,48	319 489,87
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 544,01 €	405 883,48	319 489,87
040		OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	322 407,00 €	322 407,00	322 407,00
040	2113	Terrains aménagés	- €	-	-
040	2117	Bois et forêts	- €	-	-
040	2141	Constructions sur sols d'autrui - Bâtiments publics	- €	-	-
040	2145	Constructions sur sols d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	- €	-	-
040	28031	Frais d'études	466,00 €	466,00	466,00
040	2804122	Amortissements subventions versées	- €	-	-
040	2804183	Amortissements subventions versées	11 700,00 €	11 700,00	11 700,00
040	28051	Droits et concessions similaires	71 000,00 €	71 000,00	71 000,00
40	28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	- €	-	-
040	28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	541,00 €	541,00	541,00
040	28181	Instal. gén. agencem. aménagements divers	15 000,00 €	15 000,00	15 000,00
040	28182	Matériel de transport	64 000,00 €	64 000,00	64 000,00
040	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	91 000,00 €	91 000,00	91 000,00
040	28184	Mobilier	16 200,00 €	16 200,00	16 200,00
40	28185	Cheptel	- €	-	-
040	28188	Autres immobilisations corporelles	52 500,00 €	52 500,00	52 500,00
41		OPERATION D'ORDRE PATRIMONIALE	- €	-	-
41	238	Avances versées	- €	-	-
10		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	32 469,35 €	35 000,00	32 469,35
10	10222	F.C.T.V.A	32 469,35 €	35 000,00	32 469,35
13		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 936 616,29	6 345 198,40	3 255 725,64
13	1311	Etat - fonds verts	140 000,00 €	463 909,00	143 909,00
13	1321	Etat - Etat	327 166,00 €	142 803,00	87 803,00
13	1321	DAC	- €	120 000,00	-
		Sous total Subventions Etat	467 166,00 €	726 712,00 €	231 712,00
13	1312	CTM - Programmes d'actions - Subvention amortissable	800 000,00 €	1 353 241,10	1 440 557,42
13	1322	CTM - non amortissable	- €	-	-
		CTM/CCT	- €	100 000,00	-
13	1322	CTM - Autres Programmes d'actions - Subvention non amortissable	759 659,79 €	679 923,80	1 11 628,19
		Sous total Subventions CTM	1 559 659,79 €	2 333 164,90 €	1 552 185,61
13	13248	CDE	175 000,00 €	800,00	-
13	13248	CAP Nord	- €	120 000,00	-
13	13248	CACEM	- €	-	-
13	13248	CAESM	- €	-	-
		Sous total Subventions Autres Communes	175 000,00 €	120 800,00 €	-
13	1316	Conservatoire du Littoral	100 000,00 €	100 000,00	-
13	1326	Conservatoire du Littoral	- €	42 140,00	-
13	1316	CFB	100 000,00 €	201 081,00	-
13	1326	CFB	- €	-	-
13	1326	Autres Etab publics locaux (CMT, PNR,...)	- €	-	-
13	1326	Parc Naturel Marin de Martinique	- €	30 000,00	-
13	1326	ILPO	- €	-	-
13	1326	OCIM	- €	-	-
13	1316	DAC	50 000,00 €	-	-
13	1326	Common Ground	- €	-	-
		Fondation du Patrimoine	- €	60 000,00	-
13	1326	ADEME	599 000,00 €	90 000,00	110 000,00
		Sous total Subventions Autres Etablissements publics	849 000,00 €	523 221,00 €	110 000,00
13	1317	Budget communaut. Et fonds structurels	1 885 790,50 €	2 641 211,50	1 361 828,03
13	1327	Budget communaut. Et fonds structurels	- €	-	-
		Sous total Subventions Fonds Européens	1 885 790,50 €	2 641 211,50 €	1 361 828,03
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers			
23		IMMOBILISATIONS EN COURS	25 000,00 €	25 000,00	25 000,00
23	238	Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles	25 000,00 €	25 000,00	25 000,00
			5 380 036,65 €	10 815 948,32	7 637 650,30

B.II.2.4. Dépenses d'investissement

Conformément aux recettes les dépenses prévues sont de 5 380 036,65 euros.

Les actions programmées sont annuelles ou pluriannuelles. Il conviendra à terme d'inscrire les programmes en Autorisation de programme/Crédit de paiement, ce qui permet d'avoir une lisibilité pluriannuelle des actions et des finances du PNRM.

Parmi les actions pluriannuelles, il est à noter dans le programme d'actions, le redémarrage des projets d'investissement structurant pour le territoire comme la réhabilitation du site de l'Aileron, l'accueil et la desserte sur la Caravelle, la réhabilitation du site de Dubuc...D'autres projets structurants font l'objet d'inscription comme la maison d'accueil de la réserve naturelle régionale A Falco, la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO suite à la reconnaissance au patrimoine mondial, la modernisation de la scénographie de la maison de la mangrove à Vatable...

PREVISIONS BP 2024- BUDGET PRINCIPAL					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Nature	Lib. Nature	BP 2024	BP 2023	BP + DM 1 2023
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		- €	44 714,00	6 000,00
13	1311	Etat			
13	1312	CTM	- €	25 357,00	6 000,00
13	1317	Europe			
13	1322	CTM	- €	19 357,00	-
13	13248	ODE	- €	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		50 000,00 €	50 000,00	50 000,00
16	1641	Emprunt	50 000,00 €	50 000,00	50 000,00
20	DEPENSES IMPREVUES		- €	-	-
20	depenses imprévues		- €	-	-
040	OPERATIONS D'ORDRE		269 876,35 €	308 513,78	398 510,78
40	13911	Subventions d'équipement - Etat	99 876,35 €	111 842,68	111 842,68
40	13912	Subventions d'équipement versées - CTM	150 000,00 €	259 635,10	259 635,10
40	139148	Subventions d'équipement versées - Autres communes	10 000,00 €	14 000,00	14 000,00
40	13916	Subventions d'équipement versées - Autres établissements publics	10 000,00 €	13 036,00	13 036,00
40	13917	Subventions d'équipement versées - Budget communautaire	- €	-	-
40	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	- €	-	-
041	OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIAL		- €	-	-
41	2051	Avances versées	- €	-	-
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		510 669,00 €	1 582 679,55	419 015,45
20	202	Frais d'études d'élaboration documents d'urbanisme	- €	35 000,00	60 994,90
20	2031	Frais d'études	470 669,00 €	836 259,26	241 523,31
20	2031	Compensation conventionnelle	- €	-	-
20	2051	Concessions et droits similaires	- €	-	-
20	2051	Concessions et droits similaires	40 000,00 €	628 310,54	104 367,12
20	2088	Autres immobilisations incorporelles	- €	183 109,75	12 130,12
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 549 491,30 €	8 615 040,99	6 764 121,07
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	2 389 410,43	2 623 756,79
	21351	installations générales batiments publics	185 000,00	50 000,00	62 500,00
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 815 766,00	4 121 772,26	2 129 410,84
21	2181	Compensation conventionnelle	0,00	0,00	-
21	2182	Matériel de transport			
21	21828	Autres matériel de transport	1 050 407,76	612 772,41	451 272,41
21	21838	Autres matériel informatique	0,00	0,00	-
21	21838	Equipements informatiques, réseaux et télécommunications	34 000,00	280 349,73	307 817,21
21	21848	Equipement SMPNRM : Programme d'actions	92 500,00	148 233,45	59 944,27
21	2185	Matériel de téléphonie	2 000,00	2 585,63	2 498,95
21	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	812 335,77	729 500,00
21	2188	Autres immobilisations corporelles	369 817,54	197 581,31	397 420,60
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		- €	25 000,00	-
23	238	Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles	- €	25 000,00	-
23	238	Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles	- €	-	-
45	OPERATIONS SOUS MANDATS		- €	-	-
45	4581	Opérations D'investissement Sous Mandat Dépenses	- €	-	-
			5 380 036,65 €	10 815 948,32 €	7 837 650,30

B.II.3. Equilibre financier - Budget Principal

Budget Principal	DOB 2024	DOB 2023	Evolution
Fonctionnement	11 127 689,60 €	11 649 682,47 €	-4,7 %
Investissement	5 380 036,65 €	5 900 369,49 €	-9,6 %
Total	16 507 726,25 €	17 550 051,96 €	-6,3 %

Le total prévisionnel à retenir pour le budget Principal en 2024, est de **16 507 726,25** euros, pour un effectif global de 127 agents soit 57 titulaires, 66 contractuels, 2 apprentis et 2 stagiaires (base 2023).

Sans prendre en compte les résultats des années antérieures, le Budget du PNRM au regard des prévisions des orientations budgétaires des années 2023 et 2024 reste stable. Il serait même en légère diminution pour ce qui est du budget principal (-6,3%)

B.II.4. Programme d'actions en fonctionnement 2024

ACTIONS	J/F	RECETTES D'INVESTISSEMENT																			
		UE / FSE/INTERREG/ FEADER	ETAT DEAL	ETAT PREFECTURE Fonds Vents (fonds)	CTM PA	CTM Autres	CTMCT	ODE	CAP NORO	CARSM	QPB	DAC	PARTICIPANTS	ADEME	SMEM	PNNM	MHNH	ATOUT France	PNNM	Verification	
Section Institutionnelle	F	99 5024																			
gère réseaux et informatique (fond)	F	130 000,00																			130 000,00
de Falas des paysans	F	139 470,00																			139 470,00
Prévention des réserves naturelles nat	F	40 000,00																			40 000,00
Prévention de la BNM A Falco	F	334 287,00																			334 287,00
Prévention de la BNM A Falco	F	313 200,00																			313 200,00
Prévention de la BNM A Falco	F	5 000,00																			5 000,00
Prévention de la BNM A Falco	F	143 500,00																			143 500,00
Prévention de la BNM A Falco	F	48 000,00																			48 000,00
Prévention de la BNM A Falco	F	529 500,00																			529 500,00
Lutte contre les EEE (fonctionnement)	F	49 600,00																			49 600,00
Rehabilitation et valorisation études sur la biodiversité (fond)	F	48 261,19																			48 261,19
Libéridor em conservation du moqueur à gorge blanche	F	202 000,00																			202 000,00
Observatoire Martiniquais de la biodiversité	F	608 900,00																			608 900,00
Surveillance du territoire	F	0,00																			0,00
Zone humides et îlots littoraux	F	0,00																			0,00
Revision de la Charte (fond)	F	27 900,00																			27 900,00
Redécouvrir le patrimoine autrement	F	70 000,00																			70 000,00
Tourisme durable	F	104 000,00																			104 000,00
Educateur à l'environnement	F	8 000,00																			8 000,00
Congrès des Pays	F	90 000,00																			90 000,00
Activités équestres	F	745 000,00																			745 000,00
Gestion des sites par les AMIS	F	150 000,00																			150 000,00
Animation des sites et du territoire	F	20 000,00																			20 000,00
Gestion des sites (saisonniers)	F	121 000,00																			121 000,00
Transition énergétique	F	20 000,00																			20 000,00
rencontre urbaine paysage et énergie	F	638 000,00																			638 000,00
diagnostic des ruines de Dubuc	F	0,00																			0,00
Mise en œuvre du plan de gestion UNESCO (fond)	F	15 500,00																			15 500,00
Valorisation plan d'eau de la forêt variable (fond)	F	20 000,00																			20 000,00
Rehabilitation de la maison d'accueil de la BNM A Falco (fond)	F	20 000,00																			20 000,00
Rehabilitation du site de l'Alouon (fond)	F	718 240,50																			718 240,50
Opération Grand Site (fond)	F	40 000,00																			40 000,00
mise en place mode de déplacements doux à Variable (fond)	F	60 000,00																			60 000,00
Manque valeur Parc (fond)	F	60 000,00																			60 000,00
Aménagement du site de fond Bourlet (fond)	F	8 000,00																			8 000,00
Aménagement du site de fond Bourlet (fond)	F	311 510,10																			311 510,10
Aménagement du site de fond Bourlet (fond)	F	920 169,00																			920 169,00
Aménagement du site de fond Bourlet (fond)	F	24 446,46																			24 446,46
Aménagement du site de fond Bourlet (fond)	F	660 700,00																			660 700,00
Aménagement du site de fond Bourlet (fond)	F	898 500,00																			898 500,00
Aménagement du site de fond Bourlet (fond)	F	279 500,00																			279 500,00
Aménagement du site de fond Bourlet (fond)	F	56 530,00																			56 530,00
Maintenance et entretien des sites (fond)	F	360 000,00																			360 000,00
Entretien des mares et cours d'eau (fond)	F	173 000,00																			173 000,00
	F	12 012 637,15 €																			12 012 637,15 €
			1 249 894,31 €	528 975,00 €	602 000,00 €	1 705 762,00 €	1 305 426,04 €	44 500,00 €	437 900,00 €	20 000,00 €	35 000,00 €	128 906,10 €	109 950,00 €	173 000,00 €	108 646,10 €	35 000,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €	60 000,00 €	303 517,30 €	12 012 637,15 €

B.II.5. Programme d'actions en investissement 2024

BUDGET DE L'INVESTISSEMENT														
ACTIONS	I/F	BP 2024	UE (Inv)	ETAT DEAL	ETAT PREFECTURE FDS VERTS INV	CTM-PA	CTM Autres INV	ODE	OFB	DAC Inv	CONSERVATOIRE DU LITTORAL (Inv)	ADEME INV	PNRM INV	Vérification
infrastructure réseaux et informatique (Inv)		60 000,00				60 000,00								60 000,00
Investissement sur la RNNC (baie du trésor)		45 000,00		45 000,00										45 000,00
travaux exceptionnels Pte Caracol RNNC		150 000,00		90 000,00		30 000,00					30 000,00			150 000,00
Investissement sur la RNR A Falco		84 000,00					84 000,00							84 000,00
Mise en place d'un récif artificiel RNR A Falco		50 000,00		15 000,00		0,00	20 000,00	15 000,00						50 000,00
Lutte contre les EEE (investissement)		70 000,00			65 000,00	5 000,00								70 000,00
Realisation et valorisation études sur la biodiversité (Inv)		0,00				0,00								0,00
Surveillance du territoire		50 000,00			25 000,00	25 000,00					50 000,00			50 000,00
Zones humides et forêts littorales		192 166,00		92 166,00		50 000,00								192 166,00
Révision de la Charte (Inv)		0,00				0,00							0,00	0,00
Tourisme durable		0,00				0,00							0,00	0,00
Gestion des sites (logiciel)		0,00				0,00								0,00
Dubuc: restauration de la purgerie et du débarcadère		50 000,00		50 000,00		50 000,00								50 000,00
confortement cuisine Château Dubuc		50 000,00		50 000,00		50 000,00								50 000,00
Accueil et desserte RNC		30 000,00				0,00	30 000,00							30 000,00
Mise en oeuvre du plan de gestion UNESCO (Inv)		260 000,00			50 000,00	18 000,00	210 000,00					42 000,00		260 000,00
Valorisation plan d'eau de la forêt Vatable (Inv)		60 000,00												60 000,00
Réalisation de la maison d'accueil de la RNR A Falco (Inv)		50 000,00					50 000,00							50 000,00
Valorisation du canal de Beauregard		40 000,00					40 000,00							40 000,00
Réhabilitation du site de l'Aileron (Inv)		60 000,00		20 000,00		40 000,00								60 000,00
Operation Grand site (Inv)		110 000,00					33 000,00					77 000,00		110 000,00
nouvelle scenographie maison de la mangrove à vatable (Inv)		90 000,00		15 000,00		15 000,00						60 000,00		90 000,00
nouvelle scenographie maison de la mangrove à vatable (Inv)		740 000,00		50 000,00		0,00	60 000,00	160 000,00	100 000,00	50 000,00	20 000,00			740 000,00
Marque valeur Parc (Inv)		0,00				0,00								0,00
Amenagement du site de fond Bourlet (Inv)		15 000,00				15 000,00								15 000,00
Agroforesterie (Inv)		227 865,26					34 179,79							227 865,26
Désenclavement de fond Bourlet		920 169,00		920 169,00										920 169,00
Appropriation		134 964,04		134 716,03									20 244,01	134 964,04
Madibiosource (Inv)		262 500,00		210 000,00			52 500,00							262 500,00
Café (Inv)		112 000,00		76 160,00			13 440,00							112 000,00
Cochon noir (Inv)		104 500,00		71 060,00			12 540,00							104 500,00
Optimisation outil développement des projets scientifiques (Inv)		25 000,00				25 000,00								25 000,00
Maintenance et entretien des sites (Inv)		307 000,00				307 000,00								307 000,00
Equipements attractivité et valorisation des sites (Inv)		100 000,00				100 000,00								100 000,00
Equipement attractivité et valorisation des sites train électrique (Inv)		600 000,00					180 000,00					420 000,00		600 000,00
Entretien des mares et cours d'eau (Inv)		10 000,00				10 000,00								10 000,00
		12 012 637,15 €		327 166,00 €		800 000,00 €	819 659,79 €	175 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	599 000,00 €	63 544,01 €	12 012 637,15 €

C. LE BUDGET ANNEXE

C.I. Bilan 2023

Une opération parmi les 3 ateliers chantier d'insertion prévues a vu le jour en 2023. Il s'agit de l'ACI « Linea » consistant à réaliser un corridor écologique pour la sauvegarde du moqueur à Gorge Blanche sur le territoire de la commune de Trinité.

Comme pour le budget principal, un certain nombre de solde de divers ACI sont en attente de versements au 31 décembre 2023 pour un montant d'environ 1 229 476,80 euros.

ETAT DES ENGAGEMENTS DE RECETTES 2023 RATTACHES PAR NATURE COMPTABLE

Numéro	Compte	Tiers	Service	Créé le	Montant	Objet
E2019000002	74778	CTMQ	BERGES	17/10/2019	243 027,30	SOLDE SUBVENTION MDFSE20163929 ACI ZONES HUMIDES
E2021000008	74778	CTMQ	VEGETALES	21/12/2021	99 533,92	AVANCE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT MDFSE 201903158
E2021000009	74778	CTMQ	ANIMALES	21/12/2021	132 706,50	AVANCE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT MDFSE 201903159
E2022000007	74778	CTMQ	ACI ECONOM	29/12/2022	139 571,89	SOLDE SUBVENTION FSE DEMANDE SUR BILAN
E2022000008	74778	CTMQ	VEGETALES	29/12/2022	88 798,65	SOLDE SUBVENTION FSE 201903158 DEMANDE SUR BILAN
E2022000009	74778	CTMQ	ANIMALES	29/12/2022	27 639,88	SOLDE SUBVENTION FSE 201903159 DEMANDE SUR BILAN
E2023000014	74778	CTMQ	FLEURISSEM	29/12/2023	302 594,29	SOLDE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT MDFSE202000353
					<i>1 033 872,43</i>	
E2021000008	7472	CTMQ	VEGETALES	21/12/2021	33 900,00	SOLDE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CAOM AR19 885 10
E2021000009	7472	CTMQ	ANIMALES	21/12/2021	33 900,00	SOLDE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CAOM AR19 885 9
E2021000010	7472	CTMQ	FLEURISSEM	21/12/2021	100 864,75	SOLDE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT MDFSE202000353 / PART CTM
E2021000012	7472	CTMQ	BERGES	31/12/2021	27 200,00	SOLDE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CAOM
E2021000013	7472	CTMQ	ACI ECONOM	30/12/2021	29 900,00	SOLDE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CAOM AR19 885 8
					<i>225 764,75</i>	

MONTANT TOTAL RATTACHEMENTS 2023 RECETTES

1 259 637,18

Ces recettes seront rattachées au bilan de 2023.

C.II. Perspectives 2024

Les actions inscrites au Budget Annexe primitif de 2024 du PNRM s'articuleront autour des deux axes suivants de la Charte :

AXE 1 : Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique

- Valoriser les couvertures arborées par un corridor écologique
- Valoriser l'identité paysagère de la Martinique et impulser un travail partenarial d'amélioration de la qualité du cadre de vie.

AXE III : Faire vivre la culture Martiniquaise dans les projets du Parc

- Valoriser la dimension culturelle dans tous les projets du Parc et conjuguer développement économique, social et culturel par la valorisation de produits à forte valeur patrimoniale : outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique.

Ainsi, pour ce qui est du budget annexe du PNRM, pour 2024, trois orientations fortes se dégagent :

- La réhabilitation du centre de formation aux métiers de l'environnement avec la mise en place de la démarche Qualiopi permettant à nouveau d'être un centre agréé
- Dans le cadre de la mesure 10 de la Charte, proposer aux communes une mission d'expertise et de conseil de proximité dans la protection, la sauvegarde et l'aménagement durable du territoire
- La poursuite et la mise en œuvre d'Ateliers Chantiers d'Insertion

C.III. Détail des opérations 2024

C.III.1. Relance et structuration du CFME.

Le Centre de Formation aux Métiers de l'environnement, acté par l'article 61 de la Charte du PNRM, est un centre agréé ayant pour objet d'assurer des formations du niveau CAP au niveau BAC+2 dans les domaines de l'environnement.

L'action proposée vise à relancer les activités de formations (hors insertion) et d'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs actions environnementales.

Le CFME s'associera avec divers acteurs du territoire (ministères de l'éducation, de l'agriculture, ONF, etc.) pour proposer une offre de formation répondant à la demande, de plus en plus pressante au vu du contexte de transition climatique et face aux enjeux de développement économique durable.

Les objectifs du CFME en 2024 seront donc de :

- ✓ Mettre en place les actions structurantes permettant l'obtention du label Qualiopi
- ✓ Obtention du label Qualiopi
- ✓ Déploiement d'une offre de formation alignée avec les objectifs de la Charte du PNRM
- ✓ Développement d'un réseau partenarial sur le territoire du Parc
- ✓ Proposer des accompagnements ciblés aux collectivités porteuses de projets environnementaux
- ✓ D'accompagner CapNord pour la mise en place d'un Atelier Chantier d'Insertion sur l'entretien des cours d'eau

Par ailleurs, ce poste financier CFME permet :

- D'une part, les inscriptions budgétaires nécessaires à certaines dépenses réelles et dépenses d'ordre ne pouvant pas ou plus être affectées comptablement à un Chantier d'Insertion en cours.
- L'inscription d'opérations n'entrant pas dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion

C.III.1.1. Démarche Qualiopi

Le Budget Annexe du PNRM a initialement été créé comme centre de formation aux métiers de l'environnement. Il répondait régulièrement aux appels d'offres lancés par la CTM ou proposait des formations dans le domaine de l'environnement aux communes. Depuis plusieurs années, ce centre de formation, pour des raisons diverses, a perdu son agrément (plus de salles de formations...etc...). Il s'agira donc en 2024, de se faire accompagner par un Bureau d'études spécialisé pour retrouver l'agrément capable de répondre aux attentes en matière de formation dans le domaine du développement durable sur le territoire. Ainsi, il s'agira de :

- Faire un état des lieux de la situation actuelle (diagnostic) ;
- Identifier les indicateurs qui s'appliquent au PNRM et indiquer les écarts (non conformités);

- Établir un plan d'action (actions restant à mener)
- Identifier les éléments de preuves et prévoir ceux manquants ;
- Rédaction du manuel qualité
- Un audit à blanc.
- Organisation de l'audit de certification (AFNOR par exemple)

Le montant des dépenses est estimé à 13 009,15 Euros TTC.

C.III.1.2. Accompagnement de CapNord

CAP Nord Martinique compte sur son territoire de nombreux cours d'eau et rivières présentant des enjeux patrimoniaux, environnementaux ou encore de sécurisation des biens et des personnes.

Les élus souhaitent faire de ce patrimoine naturel, un levier de développement économique et créer de réelles opportunités d'insertion et de professionnalisation pour des demandeurs d'emploi de son territoire.

Ainsi, six communes, celles du Gros Morne, de la Trinité, du Robert, du Marigot, du Lorrain et de Grand Rivière se sont inscrites dans un vaste projet de valorisation de rivières présentes sur leur territoire.

Ce projet a pour objectifs principaux, de répondre aux problématiques environnementales, protéger la vie dans les rivières et sur les berges, de sauvegarder ou d'améliorer le patrimoine naturel, de valoriser les sites afin de permettre une reconnexion des habitants avec la rivière et de permettre à des publics éloignés de l'emploi de bénéficier d'un contrat de travail et d'un accompagnement social et professionnel.

Afin de mettre en œuvre ce projet, au regard de sa technicité et des contraintes réglementaires qui y sont liées, CAP Nord Martinique souhaite s'appuyer sur le partenariat technique du Parc Naturel Régional de Martinique.

Les missions confiées au PNRM se décomposent selon deux volets :

- Volet I- La conception et le suivi de la mise en œuvre d'un projet d'Atelier chantier d'insertion support valorisation et entretien des berges de la rivière Lézarde située sur le territoire de la ville du Gros Morne Martinique
- Volet II- La conception et le suivi de la mise en œuvre d'un projet de valorisation et d'entretien des berges de rivières situées sur le territoire du Nord de la Martinique

Le montant de cet accompagnement est estimé à 34 000 euros

C.III.1.3 Estimation budget CFME

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2023	BP 2023
CFME	67 000 €	67 000 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2023	BP 2023
CFME	20 000 €	20 000 €

C.III.2. Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

C.III.2.1. Atelier Chantier d'Insertion "LINEA" : pour la valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique

Il s'agira, au cours de l'année 2024, de poursuivre cet ACI qui a débuté en 2023.

Pour rappel, cet ACI s'inscrit dans la continuité du travail engagé lors de la mise en oeuvre du projet Life Biodiv'om ces deux dernières années.

Il constitue un laboratoire pour la mise en place de trames vertes sur le territoire. Il permettra l'installation d'un corridor écologique sur 1 400 mètres linéaire sur des parcelles agricoles avec un renforcement de la biodiversité d'une part et d'autre part, ce reboisement de parcelles agricoles permettra le développement des populations de moqueurs gorge blanche, dont la survie dépend d'un couvert végétal dense, favorable à la circulation sécuritaire de l'espèce, et la réduction de la pression de prédation sur celle-ci (rat noir, mangouste indienne et plus ponctuellement, manicous, chats domestiques).

L'objectif de cet ACI sera donc :

- de participer à la dynamique économique en offrant un cadre d'emploi spécifique et en professionnalisant des personnes éloignées de l'emploi,
- impliquer les participants dans la réflexion en faveur de la préservation du patrimoine naturel local,
- contribuer à la matérialisation de deux axes stratégiques de la charte :
 - Axe stratégique 1 : "Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique", Orientation 1-1 : "Poursuivre l'acquisition de connaissances scientifiques et le partenariat avec les autres acteurs dans le but de préserver l'ensemble des milieux naturels à enjeux en Martinique", Article 2 : "Valoriser les études existantes et poursuivre l'acquisition de données, dans l'objectif de protéger les espèces, les milieux et les sites les plus sensibles"
 - et Axe stratégique 2 : "Encourager les Martiniquais à être acteurs du développement Durable de leur territoire", Orientation 2-3 : "Soutenir une activité agricole diversifiée, de proximité et respectueuse de l'environnement", article 14 : "Maintenir la biodiversité par la promotion de pratiques et d'espèces adaptées"

Du point de vue de l'insertion, ce projet consistera à offrir un cadre professionnel, pédagogique et formatif adéquat à 12 participants du territoire Nord Atlantique de la Martinique

Nombre de participants : 12 salariés en CDDI. Ce programme se poursuivra sur l'année 2024 avec l'estimation financière suivante.

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP 2024	BP 2024
« LINEA »	593 608,21 €	593 608,21 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP 2024	BP 2024
« LINEA »	89 960 €	89 960 €

Soit un total global de 683 568,21 euros.

C.III.2.2. Atelier Chantier d'Insertion "LA FABRIK" : outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique

Cet Atelier Chantier d'Insertion qui devait commencer en 2023 n'a pu encore débiter en raison de divers aléas (absence de locaux...etc...). L'objectif est donc de démarrer cet ACI en 2024.

Le PNRM a pour mission de faire connaître, de préserver et de valoriser la richesse patrimoniale d'exception du territoire, qu'elle soit naturelle ou culturelle, mais aussi de contribuer à la relance de filières telle que la filière bois. Il peut donc impulser des dynamiques à l'échelle de la Martinique et mettre à disposition des outils techniques pour y parvenir.

L'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) : « La fabrik : outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique » est avant tout un outil économique et technique. Il est également social, du fait même de l'essence du chantier, et culturel, en raison des pratiques, rapport à l'espace et à l'environnement forestier qu'il implique et souhaite mettre en valeur.

Cet ACI sera l'occasion de proposer une large gamme d'objets, facilement transportables pour la diversification de l'offre de produits touristiques. Elaborés à partir d'essences locales, comme le poirier, le mahogany, peu exploité pour le premier et à la recherche de nouveaux débouchés pour le second en raison du déclin de l'activité bois dans l'île, l'action de cet ACI devrait largement contribuer à valoriser la filière bois par notamment la valorisation des écarts restant actuellement en forêt. Il s'agira, en partenariat avec diverses institutions (Femaboïs, Campus Caribéen des Arts, ONF, CFPPA...) de sublimer des connaissances, des pratiques, des techniques et des savoir-faire, de les revaloriser ou de les réinventer, entre traditions et modernité.

La contribution à la diversification de l'offre de produits artisanaux induite sera largement inspirée par l'exploitation des nouvelles technologies industrielles et du design. Une formation de niveau 3 aux métiers du bois durant 9 mois (formation à la carte : Certificat d'Aptitude Professionnelle) devrait nous y autoriser.

L'ACI étant un espace d'apprentissage, de socialisation et de partage, nous entendons y associer tous les professionnels et corps de métiers, qui en plus de la formation commune aux métiers du bois aux 12 participants, enrichiront de leur parcours, connaissances et technicité, la démarche engagée en faveur d'un public en souffrance sociale et professionnelle, car très éloigné de l'emploi et de la formation. La multiplication d'ateliers pour la connaissance des végétaux et de la dynamique forestière, des métiers du bois et l'exploitation sécuritaire et techniques des machines associées, rythmeront le parcours formatif renforcé par un accompagnement social et professionnel personnalisé. Un accent particulier sera mis sur la technique et les nouvelles technologies afin d'impulser une dynamique originale dans la filière. Ce choix déterminera la spécificité de la sélection des participants au moment des recrutements.

En conséquence, l'objectif de cet ACI sera de :

- Prouver que le patrimoine peut être un levier économique porteur en participant à la relance de la filière bois grâce à la création d'un outil économique à transférer à terme vers un opérateur économique privé/
- Valoriser les essences de bois locaux via une activité à portée économique et touristique
- Former un public éloigné de l'emploi aux métiers du bois (9 mois de formation) via un parcours formatif diplômant de niveau 3
- Professionnaliser les participants intégrés au chantier en leur permettant d'acquérir les compétences transversales à toute activité professionnelle en plus des compétences spécifiques liées aux supports du chantier
- Impliquer les participants dans la réflexion en faveur de la connaissance et de la préservation du patrimoine naturel forestier Martiniquais
- Contribuer à la matérialisation de l'axe stratégique III de la charte : "Faire vivre la culture Martiniquaise dans les projets du Parc", Article 16 : "Valoriser la dimension culturelle dans tous les projets du Parc" et article 17 : "Conjuguer développement économique, social et culturel par la valorisation de produits à forte valeur patrimoniale"

Nombre de participants : 12 salariés en CDDI. Pour l'année 2024, les dépenses prévues sont les suivantes :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP 2024	BP 2024
« LA FABRIK »	463 719,32 €	463 719,32 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP 2024	BP 2024
« LA FABRIK »	962 268 €	962 268 €

Soit un total global de 1 425 987,32 euros.

C.III.2.3. Atelier et Chantier d'Insertion Aménagement et valorisation du Fort Tartenson et de ses abords

Cet Atelier Chantier d'Insertion devait également débuter en 2023, mais pour diverses raisons, a été reporté en 2024.

Le PNRM a engagé une action sur la valorisation des paysages "quotidiens", espaces de vie de nombreux Martiniquais qui devrait également lui profiter. En effet, un travail de remise en valeur des abords du Fort devrait permettre de sublimer un espace historiquement riche depuis la fin du XIXème siècle. Quand on sait qu'il peut être le lieu de pèlerinage de nombreuses délégations en raison du séjour historique du Roi du DAHOMEY(actuel Bénin) : Béhanzin, de 1894 à 1898, et que l'on tient compte de son emplacement privilégié sur les hauteurs du Morne Tartenson qui domine la ville basse de FORT-DE-FRANCE, il est important de lui consacrer un aménagement paysager intégré et d'y assurer les opérations de maintenance de premier niveau permettant de sécuriser l'ensemble de la parcelle confiée, dans l'attente d'une valorisation concertée plus globale. Pourront alors y être valorisés un ensemble d'espèces d'ornement locales, et un entretien régulier permettant de contrôler la végétation et le bâti, pour le plus grand confort des usagers (touristes et locaux), des riverains et des salariés.

L'objectif de cet ACI sera donc de :

- Favoriser l'aménagement intégré et sécuritaire de la parcelle confiée
- Intégrer et former une équipe de salariés en insertion sur un programme formatif double : 10 ouvriers paysagers et 5 Agents de maintenance du bâtiment (avec option bâti ancien)
- Contribuer à la matérialisation de deux axes stratégiques de la charte :
 - Axe stratégique 2 : "Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique", Orientation 1-2 : "Valoriser l'identité paysagère de la Martinique", article 8 : impulser un travail partenarial d'amélioration de la qualité du cadre de vie
 - et l'Axe stratégique 4 : "Renforcer la performance de l'outils Parc"

Nombre de participants : 15 salariés en CDDI. Pour 2024, l'estimation financière est la suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP 2024	BP 2024
« Aménagement Fort Tartenson »	846 895,90 €	846 895,90 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP 2024	BP 2024
« Aménagement Fort Tartenson »	60 150 €	60 150 €

Soit un total global de 907 045,9 euros.

C.IV. Montant du Budget Annexe et équilibre financier

C.IV.1. Recettes de fonctionnement

BP 2023- BUDGET ANNEXE						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Nature	R/O	Lib. Nature	BP 2024	BP 2023	BP + DM2 2023
	002	R	Résultat reporté	- €	0,00	-
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			- €	343 705,00	113 673,90
013	6419	R	Remb.sur rémunérations du personnel	- €	343 705,00	113 673,90
013	6459	R	Remb. charges séc. Sociale et prévoyan	- €	0,00	-
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			- €	0,00	-
70	70388	R	Autres redevances et recettes diverses	- €	0,00	-
70	70388	R	Autres redevances et recettes diverses	- €	0,00	-
70	70841	R	Aux budgets annexes régies,CCAS et CE			
70	70841	R	Aux budgets annexes régies,CCAS et CE			
70	7088	R	Autres produits d'activités annexes			
70	7088	R	Autres produits d'activités annexes	- €	0,00	-
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			1 971 223,43 €	1 070 621,82	452 050,41
74	744	R	Régularisation FCTVA Fonctionnement			
74	74718	R	Etat	- €	0,00 €	-
74	74718	R	Etat : programme d'actions	- €	0,00 €	-
	74718	R	Etat: Fonds verts	85 504,00 €	0,00 €	-
	74718	R	Etat: ASP	730 984,80 €	330 400,34 €	12 576,00
74	74718	R	DAC : programme d'actions	55 683,25 €	0,00 €	-
74	74718	R	MTEs : programmes d'actions	- €	0,00 €	-
74	7472	R	CTM - Programme d'actions	40 000,00 €	198 600,00 €	-
74	7472	R	CTM autres	229 100,00 €	0,00 €	60 800,00
74	7472	R	CTMCCT	- €	0,00 €	-
74	74741	R	Communes programmes d'actions	- €	0,00 €	-
74	74751	R	CACEM	- €	0,00 €	-
74	74751	R	CAP Nord	- €	0,00 €	-
74	74751	R	CAESM	- €	0,00 €	-
74	74758	R	Autres groupement	- €	0,00 €	-
74	74771	R	Budget communaut. Et fonds structurels	747 230,54 €	541 621,48 €	324 350,46
74	7478	R	OFB	55 720,84 €	0,00 €	-
74	7478	R	CMT			
74	7478	R	ODE	- €	0,00 €	-
74	7478	R	ONF	- €	0,00 €	-
74	7478	R	Common Ground	- €	0,00 €	-
74	7488	R	Autres attributions et participations	- €	0,00 €	-
7478	7478		autres organismes	- €	0,00 €	-
	7478	R	Fondation du patrimoine	- €	0,00 €	-
747888	747888	R	Autres			54 323,95
74	7488		PNRM participation 2024	27 000,00 €		
74	7488	R	Autres attributions et participations			

C.IV.2 Dépenses de fonctionnement

C.IV.2.1. Rétrospective 2023

Il était prévu 1 816 322,82 euros de dépenses au budget 2023. Pour diverses raisons, ce budget a été ramené à 967 720 euros en DM2. En effet, deux des 3 ACI prévus n'ont pu démarrer comme convenu. Il s'agit de « La Fabrik » et celui concernant l'aménagement du fort Tartenson. Ils sont reconduits en 2024...

Concernant les effectifs de ce budget annexe et la masse salariale correspondante, ils ont été de 16 agents en fin d'année pour un montant de 310 862,18 euros.

BUDGET ANNEXE CFME													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Contractuels CFME effectif	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Masse Contractuels CFME	13 209,14 €	13 651,94 €	13 826,90 €	13 710,24 €	17 087,13 €	17 087,13 €	17 301,01 €	17 391,18 €	17 298,94 €	17 240,62 €	16 215,82 €	16 964,23 €	191 827,30 €
ACI ITC et A							12	12	12	12	12	12	6
Masse Charges d'intégration							20 569,80 €	20 410,56 €	22 051,68 €	18 884,64 €	19 934,35 €	18 277,85 €	119 334,88 €
Masse AO S et RSN													167 628,21 €
Total Effectif CFME	3	3	3	3	4	4	16	16	16	16	16	16	16
Total Masse Salariale CFME	13 508,14 €	13 651,94 €	13 806,90 €	13 710,24 €	17 087,13 €	17 087,13 €	37 871,81 €	37 801,74 €	39 352,62 €	36 125,26 €	35 952,17 €	33 942,08 €	310 862,18 €

C.IV.2.2. Perspectives 2024

Pour ce qui est des prévisions 2024, le montant des dépenses est identique aux recettes à savoir 1 971 223,43 euros.

- Les charges à caractère général sont estimées à 1 167 402 euros
- Les dépenses de personnel à 803 820 euros.

BP - 2024- BUDGET ANNEXE					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Nature		BP 2024	BP 2023	BP+ DM2 2023
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			168 564,98	188 564,98
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 187 402,51 €	828 783,32	189 681,01 €
011	605	Achats de matériel,équipem. et travaux	- €	10 000,00	0,00 €
11	60611	Eau et assainissement	- €	-	0,00 €
011	60612	Energie - Electricité	- €	-	0,00 €
11	60621	Combustible et carburant	- €	-	0,00 €
011	60622	Carburants	26 070,00 €	-	0,00 €
011	60623	Alimentation	3 726,00 €	1 900,00	700,00 €
011	60624	Produits de traitement	2 600,00 €	1 500,00	500,00 €
011	60628	Autres fournitures non stockées	- €	-	0,00 €
011	60631	Fourniture d'entretien	1 500,00 €	600,00	760,00 €
011	60632	Fournitures de petit équipement	18 487,82 €	69 500,00	17 593,57 €
011	60636	Vêtements de travail	33 500,00 €	62 000,00	12 000,00 €
011	6064	Fournitures administratives	6 100,00 €	3 000,00	1 100,00 €
11	6065	Livres, disques	977,00 €	1 477,00	477,00 €
11	60668	Autres produits pharmaceutiques	-	7 000,00	4 500,00 €
011	6068	Autres matières et fournitures	243 829,78 €	150 500,00	24 500,00 €
	611	Contrats de prestations de services	201 128,70 €	137 809,66	31 752,77 €
011	6132	Locations immobilières	- €	-	0,00 €
	61351	Matériel roulant	40 000,00 €	48 040,00	3 000,00 €
11	61358	location mobilières/autres	88 440,61 €	13 000,00	3 346,43 €
11	615221	Batiments publics	- €	5 000,00	0,00 €
011	615228	Autres bâtiments	- €	-	0,00 €
011	61551	Matériel roulant	21 994,58 €	8 000,00	2 000,00 €
011	61558	Autres biens mobiliers	- €	4 850,00	0,00 €
011	6156	Maintenance	7 350,00 €	-	0,00 €
11	6161	Primes d'assurance	- €	-	0,00 €
011	617	Etudes et recherches	23 748,90 €	45 259,80	17 009,15 €
011	6182	Documentation générale et technique	- €	-	0,00 €
011	6184	Verst. à des organismes de formation	350 128,70 €	174 388,50	50 000,00 €
011	6185	Frais de colloques et séminaires	5 000,00 €	-	0,00 €
011	6188	Autres frais divers	- €	7 500,00	1 695,36 €
011	62268	Honoraires	24 166,66 €	12 000,00	0,00 €
11	62268	honoraires divers	- €	-	0,00 €
011	6228	Divers	- €	12 000,00	0,00 €
011	6231	Annonces et insertions	6 500,00 €	3 500,00	2 975,00 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	2 800,00 €	3 000,00	0,00 €
011	6233	Foires et expositions	2 000,00 €	-	0,00 €
11	6234	Receptions	8 962,76 €	6 500,00	2 000,00 €
011	6236	Catalogues et imprimés	3 500,00 €	4 250,00	750,00 €
011	6236	Publications	- €	-	0,00 €
011	6238	Divers	- €	6 091,36	1 000,00 €
011	6241	Transports de biens	- €	-	0,00 €
11	6245	Transport	- €	-	0,00 €
011	6247	Transports du personnel	18 600,00 €	11 000,00	9 000,00 €
011	6248	Divers	5 847,00 €	9 347,00	0,00 €
11	6251	Voyages et déplacements missions	15 000,00 €	-	0,00 €
011	6256	Voyages et déplacements missions	- €	-	18 442,23 €
011	6261	Frais d'affranchissement	- €	-	0,00 €
011	6261	Frais d'affranchissement	- €	-	0,00 €
011	6262	Frais de télécommunications	5 444,00 €	-	2 043,73 €
011	6282	Frais de gardiennage	- €	-	0,00 €
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	- €	2 000,00	0,00 €
011	6288	Autres services extérieurs	- €	7 770,00	978,00 €
011	637	Aut Imp taxes versem rémun. (aut. Organ.)	- €	-	0,00 €

C.IV.3. Dépenses d'Investissement

PREVISIONS BP 2024- BUDGET ANNEXE						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Nature	R/O	Lib. Nature	BP 2024	BP 2023	BP + DM2 2023
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			- €	-	-
13	1311	R	Etat			
13	1312	R	CTM	- €	-	-
13	1317	R	Europe			
13	1322		CTM	- €	-	-
13	13248		ODE	- €	-	-
20	DEPENSES IMPREVUES			- €	-	-
	20		dépenses imprévues	- €	-	-
040	OPERATIONS D'ORDRE			- €	6 600,00	6 600,00
40	13911		Subventions d'équipement - Etat	- €	6 600,00	6 600,00
041	OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIAL			- €	-	-
41	2051		Avances versées	- €	-	-
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			18 760,00 €	61 889,78	3 549,78
20	202		Frais d'études d'élaboration documents d'urbanisme	- €	-	-
20	2031	R	Frais d'études	18 760,00 €	51 000,00	-
20	2031	R	Compensation conventionnelle	- €	-	-
20	2051	R	Concessions et droits similaires	- €	10 889,78	3 549,78
20	2088		Autres immobilisations incorporelles	- €	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			539 334,00 €	1 161 104,58	191 458,87
	21351		installations générales batiments publics	0,00	0,00	-
21	2181	R	Installations générales, agencements et aménagements divers	169 200,00	325 770,90	25 770,90
21	2181	R	Compensation conventionnelle	0,00	0,00	-
21	21828	R	Autres matériel de transport		76 239,80	16 239,80
21	21838	R	Equipements informatiques, réseaux et télécommunications	42 000,00	32 225,98	14 125,98
21	21848	R	Equipement SMPNRM : Programme d'actions	28 000,00	20 909,73	8 809,73
21	2185	R	Matériel de téléphonie	134,00	2 600,00	1 300,00
21	2188	R	Autres immobilisations corporelles	300 000,00	703 358,15	125 212,26
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			- €	-	-
23	238	R	Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles			
45	OPERATIONS SOUS MANDATS			- €	-	-
45	4581	R	Opérations D'investissement Sous Mandat Dépenses	- €	-	-
				558 094,00 €	1 229 594,34 €	201 608,45

Les dépenses d'investissement sont estimées pour l'année 2024 à 558 094 euros. Elles sont essentiellement liées à des immobilisations corporelles (réhabilitation de bâtiments, achat de machines...).

C.IV.4. Recettes d'Investissement

BP 2024- BUDGET ANNEXE						
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Nature	R/O	Lib. Nature	BP 2024	BP 2023	BP + DM2 2023
001	20	O	REPORT DU SOLDE D'EXECUTION	- €	-	108 097,88
021	021	O	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	-	-
021	021	O	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	-	-
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			- €	39 350,79	39 350,79
040	21138		Terrains aménagés	- €	770,90	770,90
040	2805	O	Droits et concessions similaires	- €	489,78	489,78
40	28121		Plantations d'arbres et d'arbustes	- €	-	-
040	28135	O	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	- €	-	-
040	28181	O	Instal gén. agencem.aménagements divers	- €	-	-
040	281828	O	Matériel de transport	- €	6 239,80	6 239,80
040	281838	O	Matériel de bureau et matériel informatique	- €	925,98	925,98
040	28184	O	Mobilier	- €	-	-
040	28188	O	Autres immobilisations corporelles	- €	30 924,33	30 924,33
41	OPERATION D'ORDRE PATRIMONIALE			- €	-	-
41	238		Avances versées	- €	-	-
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			- €	-	-
10	10222	R	F.C.T.V.A.	- €	-	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			558 094,00	1 076 300,00	54 160,00
13	1311	R	Etat - fonds verts	89 960,00 €	162 500,00	54 160,00
13	1321	R	Etat - Etat	- €	-	-
13	1321		DAC	- €	-	-
Sous total Subventions Etat				89 960,00 €	162 500,00 €	54 160,00
13	1312	R	CTM - Programmes d'actions - Subvention amortissable	20 000,00 €	167 760,00	-
13	1322	R	CTM - non amortissable	- €	-	-
Sous total Subventions CTM				20 000,00 €	167 760,00 €	-
Sous total Subventions Autres Communes				- €	- €	-
Sous total Subventions Autres Etablissements publics				- €	- €	-
13	1317		Budget communaut. Et fonds structure's	448 134,00 €	746 040,00	-
13	1327	R	Budget communaut. Et fonds structure's	- €	-	-
Sous total Subventions Fonds Européens				448 134,00 €	746 040,00 €	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			- €	-	-
21	2181	R	Installations générales, agencements et aménagements divers	- €	-	-
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			- €	-	-
23	238	R	Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles	- €	-	-
				558 094,00 €	1 115 650,79	201 608,45

En équilibre avec les recettes, le montant des dépenses d'investissement sont estimées à 558 094 euros.

C.IV.5. Synthèse du budget annexe 2024

Budget Annexe 28001	Dépenses	Recettes
	BP 2024	BP 2024
Fonctionnement	1 971 223,43€	1 971 223,43 €
Investissement	558 094,00 €	558 094,00€
TOTAL	2 529 317,43 €	1 529 317,43 €

Inscription des actions	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2024	BP 2024
CFME	67 000 €	67 000 €
ACI LINEA	593 608,21 €	593 608,21 €
ACI LA FABRIK	463 719,32 €	463 719,32 €
ACI TARTENSON	846 895,90 €	846 895,90 €
Total	1 971 223,43 €	1 971 223,43 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2024	BP 2024
CFME	20 000 €	20 000 €
ACI LINEA	89 960 €	89 960 €
ACI LA FABRIK	448 134,00 €	448 134 €
ACI TARTENSON	0 €	0 €
Total	558 094,00 €	558 094,00 €

Total des inscriptions budgétaires	2 529 317,43 €	2 529 317,43 €
---	-----------------------	-----------------------

Le total prévisionnel à retenir pour le budget annexe en 2024, est de 2 529 317,43 euros, hors report et reste à réaliser, pour un effectif global de 39 bénéficiaires sur les ACI et 8 salariés permanents du CFME dont 1 Responsable de l'Insertion, 1 Chargée de gestion financière et comptable, 1 Coordonnateur technique et administratif, 4 Encadrants techniques et 1 Assistante.

D. BUDGET CONSOLIDE

Sans prendre en compte les résultats des années antérieures, le Budget du PNRM au regard des prévisions des orientations budgétaires des années 2023 et 2024 reste stable.

Il serait même en légère diminution pour ce qui est du budget principal (-6,7%) et en augmentation pour le budget annexe (+5,4%).

Budget Principal	DOB 2024	DOB 2023	Evolution
Fonctionnement	11 127 689,60 €	11 649 682,47 €	-4,7 %
Investissement	5 380 036,65 €	5 900 369,49 €	-9,6 %
Total	16 507 726,25 €	17 550 051,96 €	-6,3 %

Budget Annexe CFME	DOB 2024	DOB 2023	Evolution
Fonctionnement	1 971 223,43 €	1 815 799,98 €	+8,5 %
Investissement	558 094,00 €	850 372,79 €	+52,4%
Total	2 529 317,43 €	2 666 172,77 €	+ 5,4%

Budget Consolidé	BP +DM1 2022	DOB 2023	Evolution
Fonctionnement	13 098 913,03 €	13 465 482,45 €	-2,7 %
Investissement	5 938 130,65 €	6 750 742,28€	-13,7 %
Total	19 037 043,68 €	20 216 224,73 €	-6,2 %

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20240304-24-03-DE
Date de réception préfecture : 04/03/2024



PREFECTURE DE MARTINIQUE